

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . . . . .	20.00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . . . . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 219.25, PARIS

## SOMMAIRE

### LA CRISE ALLEMANDE

#### I. Opinions allemandes

- A la veille des élections . . . . . Frédéric Stampfer
- Les Hitlériens contre la Ligue . . . . . *Völkische Beobachter*

#### II. Opinions françaises

- Face à la crise.. . . . Victor Basch
- Après le 5 mars . . . . . Albert Bayet
- Sang-froid.. . . . Jacques Bozzi

### APRÈS LE CONGRÈS

(Comité Central, 19 janvier et 2 février)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Voir pages 176 et 189 d'importantes communications administratives.

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

## INFORMATIONS FINANCIERES

**OBLIGATIONS DU TRESOR 4 1/2 0/0**  
remboursables à 1.500 francs par obligation de 1.000 fr.  
Le remboursement aura lieu en 60 ans au plus, par tirages au sort semestriels.

Exempts de toutes taxes spéciales sur les valeurs mobilières.

Les coupons semestriels de fr. 22,50 seront payables les 16 mars et 16 septembre.

Ces obligations seront inscrites au Grand Livre de la Dette publique et bénéficieront de tous les privilèges et immunités attachés aux Rentes françaises.

Prix d'émission : 985 francs

Par obligation de 1.000 fr. de capital nominal.

Au gré du souscripteur : Obligations au porteur de 1.000 et de 5.000 fr.; obligations nominatives de 1.000 ou multiples de 1.000 fr.

On souscrit aux caisses suivantes : Ministère des Finances (Service des Emissions, Pavillon de Flore). — Recette centrale des Finances et Recettes-Perceptions de la Seine. — Trésoreries générales. — Recettes des Postes et Télégraphes. — Banque de France. — Banques et Etablissements de crédit.

“ La Maison Antonin ESTABLET ”

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Echantillons sur demande

Agents accept. toute région

Carillon depuis 325<sup>fr</sup> garanti 10 ans

Chronomètre réparé 110<sup>fr</sup>

**GRAND CHOIX DE BIJOUTERIE HORLOGERIE JOAILLERIE ORFÈVRERIE**

**Théo**

Maison de Confiance fondée en 1874  
150, B<sup>o</sup> Magenta - Paris  
TRUDAINE OS-OS

BIJOUX et DIAMANTS D'OCCASION

Achat et vente de tous bijoux

Montre bracelet pour dame garantie 5 ans ou 275<sup>fr</sup> pour homme garantie 5 ans

Mémoire argentée depuis 250<sup>fr</sup>

Venez voir nos étalages ou demandez notre

**CATALOGUE GRATUIT**

ETANT LIQUEUR MOI-MEME le ferai sur tous mes prix une remise de 10 % à tous les Liqueurs.

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL

POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX

TOUS PROCES ET RECOURS EN FORFAIT

Teleph. PROV. 41-70

3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

Exceptionnellement!... jusqu'au 15 AVRIL, des complets élégants sont exécutés en belle draperie laine, à 490 fr. sur mesures (façon très soignée)

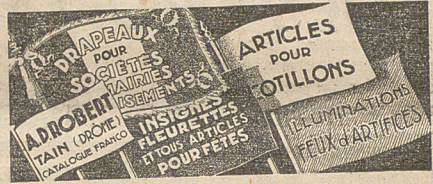
Pour DAMES... de beaux manteaux et costumes à 450 fr. sur mesures

**LÉON, TAILLEUR** 35, rue Bergère, PARIS (9<sup>e</sup>)  
réputé, Téléphone : PROVENCE 77-00

Remise spéciale de 10 % aux Liqueurs.

## UNE FORTUNE ?

dans les 25 millions de lots non réclamés du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Chemins de fer, etc., publiés avec tous les tirages (lots et Pairs) chaque dimanche. Abonn. 1 an, 15 fr. JOURNAL TIRAGES FINANCIERS, Bureau P. C., n° 6, Faubourg Montmartre - Paris



## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

G. GROMAIRE : *Le socialisme doit-il disparaître ?* (Figuere, 12 fr.). — A cette question, l'auteur répond, sans sourcilier, par l'affirmative. Et il motive son jugement par l'énumération de tous les lieux communs qui se débilitent depuis un siècle, contre le socialisme. Son livre en constitue le recueil complet et, à ce titre, on peut le consulter. — R. P.

Charles GIDZ : *La Solidarité* (Presse Universitaire 1932). — Ce livre, précédé d'une belle préface de G. Gausse, reproduit le cours que notre regretté Maître fit au Collège de France en 1927-28. Le mot qui lui sert de titre explique toute la philosophie sociale de Charles Gide, inspirée à la fois par le sentiment de la charité chrétienne et par une vue positive des réalités sociales. — R. P.

Silvio TRENTIN : *Le fascisme à Genève* (Rivière, 15 fr.). — L'auteur dénonce l'hypocrisie de la participation fasciste aux travaux de la S. D. N. Il cite — et n'a pas de peine à trouver — de nombreux textes officiels établissant le nationalisme agressif et belliste du gouvernement mussolinien. Quant à la S. D. N., S. Trentin la considère comme n'ayant encore ni âme ni corps et comme très loin de pouvoir réaliser ce qu'on attend d'elle. — R. P.

Edouard BERTH : *Du « Capital » aux « Réflexions sur la violence »* (Rivière, 12 fr.). — Les amateurs de controverses doctrinales liront ce livre avec ravissement. L'auteur, décidément désabusé du communisme, revient à la pure doctrine du radicalisme indépendant; il adjure les ouvriers de rallier leurs groupements syndicaux, de se délivrer de la tutelle des partis et leur offre une doctrine à laquelle Proudhon, Marx et Sorel réunis apportent chacun sa contribution. Je doute qu'un tel ouvrage puisse actuellement trouver une large audience dans les milieux ouvriers en France. — R. P.

PAUL-LOUIS : *La révolution sociale* (Valois, 1932). — Les temps sont révolus, estime P.-Louis et la seule solution possible à la crise économique, c'est la révolution sociale. Il devient donc urgent de lui montrer les voies, d'indiquer des immédiate. C'est à quoi s'emploie, avec forces références à la révolution russe, le livre de Paul-Louis. Une seule condition lui paraît indispensable pour que tout cela se réalise : l'unité ouvrière. Autant dire que la révolution n'est pas pour demain ! Au surplus, rien n'assure que, l'unité retrouvée, les ouvriers l'emploieraient à faire la Révolution. — R. P.

Lucien BAILLY : *Défense des actionnaires et finance mi-nière* (Société financière de l'Est, 20 fr.). — Recueil d'articles, études, discours, dans lesquels l'auteur, qui est à la tête d'importantes affaires financières, défend ses thèses sur l'abus des participations et des filiales, contre les actions à vote plural, etc. Trop fragmentés, ces exposés sont difficiles à suivre et l'on regrette que l'auteur n'ait pas pris la peine d'utiliser ses matériaux pour une composition d'ensemble, au lieu de les jeter en vrac dans ce gros livre. — R. P.

# LIBRES OPINIONS

## LA CRISE ALLEMANDE

### I. Opinions allemandes

#### A la veille des élections (1)

Berlin, 4 mars.

Adolf Hitler dit que le vieux système a fait banqueroute en 14 ans. Mais on peut constater que le sien a déjà fait banqueroute après cinq semaines.

Ce ne peut cependant pas être le motif pour nous, en Allemagne, de nous adonner à une illusion quelconque. Au contraire ! Plus est faible la possibilité, pour le nouveau système, de se maintenir par des moyens normaux, plus sera forte pour lui la tentation de le faire par des moyens anormaux.

Que l'action fasciste soit en plein cours, chacun de nous peut s'en convaincre aujourd'hui par sa propre situation. Depuis une semaine, toute manifestation de nos idées est empêchée par la force, plusieurs d'entre nous doivent se tenir cachés pour ne pas être incarcérés. Les communistes sont déjà traqués et enfermés comme des chiens perdus.

Pendant ce temps, l'enthousiasme des vainqueurs se donne libre cours dans les rues. Ils sont parvenus — si seulement ils savaient à quoi !

Hitler ou Hohenzollern ? La question n'est pas résolue : Lequel se sert de l'autre ?

Après la chute de Brüning, pendant huit mois, Papeu et les nationaux-allemands ont grimpé au pouvoir sur les larges épaules des nazis. Depuis la chute de Schleicher, les nazis essaient de se servir dans le même but des nationaux-allemands. Mais ils ont dû jusqu'ici abandonner des positions importantes aux nationaux-allemands, et leur tentative de se prévaloir de leur plus grande importance numérique s'est toujours heurtée jusqu'à présent à la logique anti-démocratique de leurs partentaires et concurrents. « Mais ni vous, ni nous, nous ne sommes des démocrates, disent-ils, les chiffres n'importent donc pas ! »

Le but des nationaux-allemands, but qu'ils veulent atteindre avec l'aide des nazis, c'est le rétablissement de l'ancien Etat monarchique, militaire et policier. Cet ancien Etat militaire et policier était un Etat de classe borné — néanmoins, ou peut-être à cause de cela, le mouvement ouvrier « marxiste » a pu en son sein se développer et devenir une puissance. Au contraire, les nazis veulent l'Etat garanti « pur de marxisme », et seul un Etat de parti fasciste peut remplir cette condition.

Il n'est pas facile d'unir l'Etat monarchiste et l'Etat de parti fasciste ; en principe, ils sont même incompatibles. Car le premier tire son droit de l'affirmation théorique suivant laquelle il se tiendrait au-dessus des partis. Le second est lui-même un parti !

Le premier veut réinstaller au pouvoir les minces couches aristocratiques de la société qui régnaient autrefois. Le second doit veiller à satisfaire une troupe bigarrée de parvenus et d'arrivistes qui manifestent un appétit, hautement plébéien, d'influence et d'argent.

Le premier est un rejeton de l'ancienne féodalité, le second un avorton de la démocratie.

Tout cela se résume donc, ramené à une brève formule, en l'alternative : Hitler ou Hohenzollern !

Hitler, cela signifie — même si Hitler ne le voulait pas — la lutte contre tous, y compris les nationaux-allemands — et, en cas de victoire, la domination exclusive du parti de la croix gammée.

Hohenzollern, cela signifie la lutte contre tous — y compris les éléments extrêmes du national-socialisme — et, en cas de victoire, l'Etat étranger à tous les partis, y compris le parti national-socialiste.

Hitler n'est pas encore au but, les Hohenzollern non plus. Tous deux ont encore bien des obstacles à franchir et sont eux-mêmes l'un pour l'autre un obstacle difficile à franchir.

Ainsi, nous l'espérons, le destin pourra donner une fois encore à la classe ouvrière l'occasion de surmonter l'impuissance momentanée dans laquelle la scission l'a plongée. Si embrouillée que soit la situation en Allemagne, à un point de vue elle est parfaitement claire. Elle est, pour les travailleurs de tous les pays, un enseignement terrible qui montre où conduit le mépris des libertés démocratiques ! C'est une tragédie inouïe que de voir aujourd'hui les communistes poursuivis et persécutés par les gens mêmes avec lesquels ils ont marché pendant des années contre les ouvriers socialistes !

Rien ne doit être plus éloigné de notre pensée, à nous socialistes allemands, que de prétendre que nos actes aient toujours été exempts de toute faute. Nous voulons nous soumettre à toute critique et user de l'auto-critique ! Mais il devrait être aujourd'hui bien clair, pour tout homme qui réfléchit, que la politique communiste n'a pas seulement contenu des erreurs, mais qu'elle a été d'un bout à l'autre une grande erreur, une grande tragédie pour la classe ouvrière ! La superstition qui prétend que la force brutale est tout, et que l'esprit et le droit ne sont rien, a mis le parti communiste allemand dans la situation où il se trouve actuellement, cette superstition a maintenant — et non pour la première fois — conduit l'Allemagne aux abîmes. Mais cette superstition se retournera aussi contre son représentant principal, le fascisme allemand, et plus tôt que maints ne le croient !

FREDERIC STAMPFER.

\*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) M. Frédéric Stampfer, rédacteur en chef du *Vorwaeris*, principal organe social-démocrate, a été décrété d'arrestation par Hitler.

### Les Hitlériens contre la Ligue

Ceux qui ont su apercevoir, pendant près de quatorze ans, tout le mal énorme qui a été causé chaque jour à la nation allemande par l'internationalisme politique et culturel, par la haute trahison intellectuelle, par le pacifisme politique, seront vraiment reconnaissants aux hommes nouveaux de s'être attaqués résolument et sans ménagement aux méthodes inadmissibles de tolérance à l'égard des pires ennemis de la nation. Nous saluons les mesures draconiennes annoncées par le gouvernement Hitler contre le bolchevisme et la haute trahison. Nous y voyons le premier acte politique qui nous redonne l'espoir et la certitude que le peuple allemand n'est pas resté enlisé dans le bourbier du système de novembre, mais a fait, au contraire, le premier pas, riche de promesses, sur la voie de la rénovation de son caractère national.

Après la guerre, avec l'appui de la fausse littérature d'avant-garde, notre patrie allemande était devenue le forum tapageur de tous les traîtres au pays et à l'armée. Dans les salons du Kurfürstent-

damm, s'affichait impunément la haute trahison considérée comme le péché chic et snob de notre temps. Nous nous souvenons parfaitement, c'est tout récent, des excès de pacifisme qu'ont pu se permettre tous ces gens sur la scène, en littérature, sur l'écran, et dans une certaine presse boulevardière. Nous n'avons qu'à citer les noms de Toller, Mühsam, Tucholski, Förster, Arnold Zweig, Stefan Grossmann, Alfred Kerr, Remarque, H. von Gerlach, Peter Scheer, Moenius, Heinrich et Thomas Mann, professeur Lessing, professeur Einstein, professeur Gumbel, etc., etc. Nous n'avons qu'à songer à Piscator et au « brave soldat Schwejk », qui passait encore ces jours-ci sur les scènes berlinoises, pour être écoeurés et révoltés par toute cette littérature de désertion. Et, surtout, n'oublions pas une association qui s'est montrée constamment, depuis la guerre, le centre de tous les attentats antimilitaristes contre la sécurité et contre la morale nationale du peuple allemand et qui a pu déployer à l'aise sa misérable activité. Cette association, c'est la Ligue des Droits de l'Homme.

(*Völkische Beobachter*, 3 mars.) (1)

## II. Opinions françaises

### Face à la crise

M. Paul-Boncour a eu mille fois raison de le proclamer à la Chambre : tout appel à la panique, toute exagération même des difficultés qu'ont à affronter les nations indéfectiblement attachées à la paix, constituent, dans les circonstances présentes, la plus lourde des fautes.

La crise qui a fondu sur l'Europe, il faut la regarder en face avec un viril sang-froid, il faut en envisager tous les aspects et tenter de déterminer, avec clairvoyance et précision, les moyens de la conjurer.

\*\*\*

#### Crise à Genève.

Le plan français s'est heurté non seulement à la résistance ouverte et têtue de l'Allemagne et de l'Italie, indissolublement unies contre leur commune adversaire, mais encore à l'incompréhensible mauvais vouloir de certaines petites puissances, d'habitude mieux inspirées, et surtout au *non possumus* de la Grande-Bretagne.

C'est à propos du projet d'un pacte continental européen d'assistance mutuelle qu'a été émis le vote décisif. Ce projet de pacte était comme le cœur même du plan français et c'est de son acceptation que celui-ci faisait dépendre les possibilités d'un désarmement qualitatif et quantitatif réel. Or, une seule grande puissance — la France elle-même — a adhéré au projet. La Grande-Bretagne, tout en recommandant aux autres Etats européens de s'associer à la proposition française, a déclaré ne pouvoir prendre aucun nouvel engagement dans le domaine de la sécurité. L'Italie et l'Allemagne, escortées, comme il était à prévoir, de l'Autriche et de la Hongrie et, ce qui était plus inattendu, des Pays-Bas, ont voté contre. Et, enfin, se sont abstenues, non seulement l'Union Soviétique, la Turquie, mais, avec quelques autres petites nations, la Suède, la Norvège, la Suisse et... la Belgique.

Tirant les conséquences de ce vote, les représentants de l'Allemagne et de l'Italie ont manifesté qu'il leur paraissait désormais inutile de siéger dans la commission politique de la Conférence du désarmement et il a fallu la diplomatique intervention de M. Pierre Cot pour obtenir que — cette commission devant aborder l'examen des propositions soviétiques concernant la définition de l'agresseur — les représentants de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie consentent à participer au Comité de rédaction chargé d'étudier l'ensemble des propositions relatives à la sécurité.

La Conférence, à la suite de ce vote, se trouve dans une impasse dont M. Ramsay Mac Donald va essayer de la faire sortir. A l'heure où j'écris cet article, à Strasbourg, en route pour la Sarre, je ne sais quel a été le résultat des longues entrevues entre le Premier anglais et sir John Simon, d'une part, et M. Daladier et M. Paul-Boncour, de l'autre. Il est peu probable, d'ailleurs, qu'à Paris même on soit mieux renseigné. On peut conjecturer que, pour essayer de sauver la face de la Conférence, M. Ramsay Mac Donald proposera une résolution dans laquelle seraient rappelés les résultats — les pauvres résultats — obtenus jusqu'ici et suggérera la conclusion d'une trêve de plusieurs années, pendant lesquelles les puissances s'engageraient à ne pas augmenter leurs armements.

Solution à laquelle, peut-être, on sera définitivement obligé de se résigner, mais qui serait l'aveu, le désolant aveu, de l'impuissance de la Société des Nations à organiser et à garantir la Paix.

Trop de pactes purement verbaux ; trop de promesses évidemment illusoire ; trop de crédit attribué à des signatures que certaines des puissances qui les apposent au bas d'instruments diplomatiques

(1) Le *Völkische Beobachter* est le principal journal de Hitler. N.D.L.R.

ques n'ont jamais prises au sérieux. Pacte Briand-Kellogg, double engagement signé par les grandes puissances : quelles garanties réelles de paix nous ont-ils donnés ? Il est temps, temps vraiment, de dénoncer la vanité — pour ne pas écrire l'hypocrisie — de ces résolutions de parade destinées à jeter un voile pudique sur les intentions bien arrêtées de certaines puissances de ne pas renoncer au recours à la force. Assez de poudre jetée aux yeux des nations ! La vérité est que, parmi les grandes puissances, la France veut la paix, la veut vraiment, sincèrement, mais tient à conserver intacte la structure de l'Europe, telle que l'a modelée une guerre que l'on croit encore victorieuse. L'Allemagne et l'Italie ne veulent la paix qu'à la condition que les autres puissances — et avant tout la France — leur permettent de modeler l'Europe au gré de ce qu'elles considèrent être la justice due à leur force réelle, l'Allemagne exigeant, avant tout, le retour à l'Empire du Corridor, de la Haute-Silésie, de l'Autriche, et l'Italie, la rupture de l'Union yougoslave et la « désannexion » de la Dalmatie, sans compter les revendications coloniales de l'une et de l'autre puissance. L'Angleterre, enfin, tout en prenant conscience de l'instabilité de l'Europe et des périls qu'elle entraîne, se refuse à quelque engagement que ce soit capable de les conjurer.

#### Crise allemande.

Nous n'insisterons pas à nouveau sur la tragédie qui se déroule chez nos voisins de l'Est. Jamais déchaînement plus abject de forces brutales ne déshonora l'histoire des temps modernes. Si les crimes du fascisme ont suscité dans le cœur de tout démocrate la révolte la plus passionnée, l'imitation servile, grossière, hideuse de ces crimes éveille en nous un sentiment d'incoercible dégoût. A entendre à la T.S.F. aboyer Hitler et éructer, dans une sorte d'ivresse sanguinaire, Gœring, on est pris de nausées.

Mais, après tout, cela regarde l'Allemagne. Si c'est à de tels maîtres que le pays qui a enfanté Kant, Goëthe et Beethoven veut se donner, libre à lui. Il est sûr de la réprobation de tous les peuples et de tous les hommes non veufs d'humanité.

Mais ce qui nous regarde, nous, c'est la manière dont le gouvernement nazi traduira sa brutale violence dans le domaine de la politique étrangère. Des spectacles comme celui que les nazis ont donné à Kehl, sur le pont de Huningue, vont-ils se reproduire, vont-ils s'aggraver ? Et, dans l'affirmative, qui trouveraient-ils en face d'eux ? La France et ses « vassaux » ? Est-ce suffisant ?

#### Crise autrichienne.

Nous ignorons encore comment elle se dénouera, si le pseudo-coup d'Etat du chancelier Dollfus, qu'on nous a représenté comme un très fin renard, est vraiment destiné à déjouer, à l'aide des Heimwehren, l'assaut contre l'Etat médié par les nazis et si les socialistes continueront, pour maintenir l'intégrité de la Constitution, à s'allier, au Landtag, avec les hitlériens : attitude, de part et d'autre, paradoxale dans laquelle ni le gouvernement ni le parti social-démocrate ne pourra se maintenir. Il y aura nécessairement et

très rapidement éclat et, étant donné le triomphe des racistes dans le Reich, ne faut-il pas redouter celui de leurs émules autrichiens ? Et ce serait alors une nouvelle maille dans la chaîne des dictatures bellicistes. Ce serait pour l'Allemagne et pour l'Italie le libre passage vers la Hongrie et peut-être la Bulgarie.

#### Crise yougoslave.

Révolte des Croates et des Sloyènes contre la dictature serbe, révolte que les arrestations des leaders ne parviennent pas à étouffer, révolte que l'Italie soutient non seulement de son argent, mais de ses armements. On a évoqué avant-hier, à la Chambre, l'affaire de Hirtenberg. Bien peu d'entre ceux qui ont pris la parole ont su ou ont voulu dire à qui fusils et balles envoyés par l'Italie étaient, en réalité, destinés. En tout cas préparatifs faits par l'Italie pour, à l'aide d'un nouvel embrasement dans les Balkans, « désannexer » la « vénitienne » Dalmatie.

\* \* \*

Telle est la situation. Elle est grave. Comment y porter remède ?

D'un côté, la France a raison de s'accrocher de toute son énergie à Genève. Mais elle n'a pas raison de s'en tenir strictement à son plan. Ce plan, dans ses grandes lignes, nous paraît adapté au but du Pacte qui est la sauvegarde de la paix. Mais ne devrait-elle pas assouplir ses méthodes et donner des gages de sa bonne volonté en consentant à une réduction d'armements qui ne mettrait pas en péril la défense nationale et en faisant porter son effort sur l'organisation d'un contrôle international, sur la suppression de la fabrication et du commerce privé des engins de guerre et sur l'internationalisation de l'aviation qui nous semblent les vrais moyens de rendre impossible la guerre.

D'autre part — ah ! il est tard, sans doute, mais est-il trop tard ? — la France, au lieu de se laisser arracher, comme elle y serait obligée, l'ajustement des traités, ne devrait-elle pas prendre les devants, comme depuis des années nous le demandons ici. Certes, il est dur d'accorder à Hitler ce que l'on a refusé à Hermann Muller et à Stresemann. Mais ce n'est pas à l'Allemagne raciste, c'est à la justice que nous avons demandé que les nécessaires sacrifices fussent faits.

Mais ce n'est pas la France qui aura à prononcer la parole décisive. Ce n'est pas à elle qu'incombent, au cas où c'est une politique de paresse, d'inertie, de pusillanimité, de lâcheté qui prévaudrait, la responsabilité du destin au-devant duquel va l'Europe.

Cette responsabilité incombe à l'Angleterre et aux Etats-Unis. Il y a eu, en 1914, un pays qui, s'il avait proclamé qu'au cas où l'Allemagne déclencherait la guerre, il s'allierait à l'Etat attaqué, aurait évité la catastrophe. Ce pays est l'Angleterre. Il se trouve aujourd'hui exactement dans la même situation. Si la Grande-Bretagne et les Etats-Unis déclaraient aujourd'hui qu'ils ne permettent pas la guerre ; qu'au cas où l'Italie méditerait une agression contre la Dalmatie, la flotte anglaise serait dans la Méditerranée ; qu'au cas où l'Allemagne se

jetterait sur la Pologne, les forces unies de l'Empire britannique et de l'Amérique se dresseraient contre le Reich, Mussolini et Hitler se tapiraient dans l'un et repaires. Il n'y aurait pour l'un et pour l'autre des deux pays anglo-saxons aucune sorte de risque à courir. C'est l'abstention réticente de l'Angleterre et des Etats-Unis qui, depuis la conclusion des traités, a encouragé l'Allemagne et l'Italie dans leurs brutales revendications.

Et une fois que, grâce à ces *quos ego*, les forces mauvaises seraient matées, alors l'Europe pourra, l'Europe devra, dans une atmosphère apaisée, procéder à sa nécessaire réorganisation, à l'élimination de ce que les traités de 1919 réclent d'injustices, à la création d'une nouvelle Europe et d'un monde pacifié !

(*Volonté*, 14 mars.)

VICTOR BASCH.

### Après le 5 mars

Les élections allemandes ont donné la majorité au bloc Hitler-Papen. Ce fait appelle trois remarques.

Premièrement, les élections allemandes ne sont pas des élections normales, puisqu'à la veille même du vote, Hitler a retiré la parole à ses adversaires, a muselé leur presse, a jeté leurs chefs en prison.

Deuxièmement, la « victoire » obtenue par ces moyens de pression inouïe n'est pas une victoire spécifiquement hitlérienne, puisque les nazis n'ont pu obtenir la majorité absolue.

Troisièmement, la majorité issue du vote de dimanche n'est pas une majorité solide, puisqu'il est manifeste qu'il y a des dissentiments profonds entre les chemises brunes et les Casques d'Acier, entre Hitler et von Papen.

Pour être vraiment le maître, Hitler a donc encore un pas décisif à franchir : il lui faut éliminer von Papen et Hindenburg ; il lui faut soumettre les Casques d'Acier et sans doute aussi la Reichswehr aux ordres de la milice fasciste.

Le Führer est-il assez fort pour aller jusque-là ? L'avenir nous l'apprendra. En attendant, il s'en faut que la situation intérieure du Reich soit claire.

La grande question qui se pose à nous à l'heure présente est de savoir quelle doit être, vis-à-vis du Cabinet Hitler, l'attitude de la France.

Je crois, pour ma part, que nous devons rester fidèle aux principes qui ont réglé de tout temps la ligne politique des partis de gauche, mais que nous devons nous garder de faire des avances spéciales à Hitler.

Fidélité à nos principes : cela signifie que, partisans du désarmement simultané, nous devons continuer à l'offrir loyalement ; cela signifie aussi que, partisans de l'ajustement du Traité de Versailles, nous ne devons renier, sur ce point, aucune de nos déclarations antérieures.

Tout changement brusque de notre attitude serait indéfendable. Je ne parle pas seulement des projets d'occupation de tel ou tel territoire allemand ou d'une politique de sanctions économiques et de blocus du Reich. De telles mesures n'ont pu être proposées que dans les heures de révolte indi-

gnée qui ont suivi les actes de terrorisme inouï des hitlériens. Mais, d'une manière générale, nous devons voir, par delà le Cabinet Hitler, le peuple allemand. Nous devons nous dire qu'il souffre matériellement et moralement. Nous devons, par suite, tout faire pour soulager ces souffrances.

Mais, autant nous sommes tenus de rester fidèles à cette politique humaine, dont Briand a posé le principe, autant nous devons nous garder de tout geste qui nous donnerait l'air de faire au hitlérisme des avances particulières.

Il y a en Allemagne des millions de nazis qui s'imaginent naïvement que leurs fanfaronnades et leurs menaces sont de nature à nous émouvoir et que, plus ils crieront fort, plus nous nous montrerons dociles : tout ce qui serait de nature à entretenir cette illusion serait néfaste.

Il y a en France quelques milliers de badauds qui crient leur admiration pour les méthodes de brutalité de Hitler et qui nous proposent sans rire de « hitlériser » la France : à ces pauvres diables avides de recevoir des coups de trique, nous ne pouvons répondre que par des haussements d'épaules.

Bref, une seule idée doit inspirer notre politique : la justice. Il est juste que toutes les nations désarment simultanément : c'est pourquoi nous devons offrir à l'Allemagne, même hitlérienne, ce que nous aurions dû offrir à l'Allemagne de Müller et de Brüning.

Il est juste que les injustices contenues dans le Traité de Versailles soient revisées : c'est pourquoi nous devons offrir à l'Allemagne, même hitlérienne, les ajustements que nous aurions dû offrir à l'Allemagne de Müller et de Brüning.

Mais il serait proprement insensé d'aller au delà et de proposer aux nazis des concessions étrangères à la justice, de leur faire des avances, comme si nous étions impressionnés par leurs méthodes.

La politique d'entente doit être poursuivie, parce que nous disons : « Paix, d'abord ! » Mais, pour la même raison, nous devons clairement faire entendre aux nazis que les rodomontades bellicistes nous paraissent ridicules et qu'elles ne peuvent que compromettre à nos yeux, comme aux yeux du monde, la cause du peuple allemand.

ALBERT BAYET.

(*Populaire de Nantes*, 9 mars.)

### Sang-froid

Les élections — si on peut dire — de dimanche dernier en Allemagne ont donné, comme il fallait s'y attendre, la majorité légale à la coalition Hitler-Hugenberg-Von Papen.

Le fait que nous ne sommes pas déçus ne nous empêche pas d'être tristes. Mais tristes ne signifie ni affolés, ni passifs, ni désespérés.

Nous ne sommes pas affolés : Hitler, tout Hitler qu'il est, ne bouffera pas les allumettes. Guillaume était plus fort que lui. Il a voulu le montrer. On ne peut pas dire que cela lui ait réussi. Rien ne dit qu'Hitler sera aussi bête que Guillaume. Mais si, d'aventure, il l'était, pourquoi voulez-vous que

la sottise lui réussisse davantage ? Donc, du calme. Et attendons.

Calme et attente ne signifient point passivité et somnolence. Nous avons le devoir de veiller et, le cas échéant, de faire obstacle aux éventuelles éruptions de folie.

Ce que le fascisme allemand fait en Allemagne regarde les Allemands. Mais ce qu'il fait ou peut faire contre la Paix nous regarde.

S'il réarme, cela nous regarde.

S'il prépare un coup de force contre le Statut international issu des traités de 1919, cela nous regarde.

Même si c'est par la diplomatie et non par la force qu'il médite de modifier au profit de son pays la carte de l'Europe, cela nous regarde.

Il nous faut donc surveiller de près ses attitudes et ses démarches.

Surveiller et, de notre côté, agir.

Agir par des méthodes appropriées et des moyens efficaces.

Quelles méthodes ?

Quels moyens ?

Cela regarde, évidemment, les Pouvoirs compétents et responsables. Mais nous ne devons pas, nous tous, rester inertes, distraits et passifs. Nous aussi, nous avons à faire notre devoir, dans l'intérêt commun, dans l'intérêt de notre pays et dans l'intérêt de la Paix.

Le premier devoir est de ne pas céder à ses nerfs, de maîtriser ses impulsions, de maintenir sa volonté sous le contrôle de la raison.

Et, par conséquent, le deuxième devoir est de réfléchir.

Comment garantir la Paix, sans rien abandonner de son droit, sans rien nier et refuser du droit

des autres ? Voilà le problème, sur le plan international.

Le premier acte à accomplir pour garantir la Paix, c'est d'empêcher le réarmement de l'Allemagne, qui serait le réarmement de l'Allemagne hitlérienne, c'est-à-dire nationaliste et belliciste. Il faut donc tout faire, à Genève, pour atteindre à ce résultat, pour y atteindre non sur le papier, mais dans la réalité des choses. Nous n'y voyons, quant à nous, pas d'autre moyen que le désarmement général, simultané et contrôlé. L'imminence du danger n'a d'autre effet que de rendre plus pressante la nécessité de ce désarmement de tous.

Deuxième acte : une revision pacifique et déléguée du Traité de Versailles, en celles de ses dispositions qui sembleraient ne plus répondre à la réalité des choses ou qui ne pourraient plus être maintenues sans la guerre. Une telle procédure de revision ne peut choquer personne, froisser aucun amour-propre national, puisqu'elle est prévue par le Traité lui-même, ou du moins, par le Pacte de la Société des Nations qui est la Charte même de l'organisation internationale née de la guerre.

Hors de là, il n'y a que risque de violences internationales, c'est-à-dire de guerre.

C'est le *devoir de tous* de tout faire pour éviter ça.

Parce que la guerre est mauvaise.

Parce qu'une nouvelle guerre sera une catastrophe humaine.

Parce que la France n'a aucun intérêt égoïste à la guerre : l'intérêt égoïste de la France, c'est le maintien de la Paix.

JACQUES BOZZI.

(Socialiste ardennais, 9 mars.)

## En marge de l'action

Le vrai ligueur est celui qui, avec une inlassable énergie et une sereine confiance, veut imprimer dans la vie sociale, si souvent brutale, égoïste et laide, sa volonté de Justice et d'Humanité supérieure.

Et la Ligue, c'est aussi la simple et belle philosophie du brave homme à la main largement ouverte et vibrante de toute l'ardeur d'un cœur généreux et d'une conscience droite.

La Ligue ! dit un adversaire, c'est un moyen pour ses militants de réaliser habilement un projet intéressé, de résoudre avantagement un calcul d'intérêt personnel, de satisfaire une ambition politique... Que sais-je encore ?

Ah ! oui, vous ne comprenez pas le secret de notre ardeur ? Nous le regrettons pour vous, nous vous plaignons et nous passons.

Pourtant ! N'avez-vous jamais éprouvé l'angoisse de l'injustice torturante qui vous étreignait et vous révoltait, jamais connu la douleur de vous débattre contre la bêtise méchante, contre la calomnie fielleuse et lâche qui vous indignait et vous étouffait ?

N'avez-vous jamais, ne serait-ce qu'un jour, un instant de votre vie, cherché et appelé à votre secours un ami qui, lui du moins, s'indignerait avec vous de l'injustice et de l'hypocrisie dont vous étiez la victime ?

Le ligueur, c'est cet ami que l'on n'appelle jamais en vain au secours d'une juste cause.

Le secret de l'ardeur et du succès des militants de la Ligue ?

Nous vous le livrons, le voici !

S'efforcer de redresser un tort, de lutter, sans crainte et sans ménagement, contre une injustice, quelle qu'elle soit et quels qu'en soient les auteurs, reconforter la victime de cette injustice et dissiper l'erreur et la souffrance morale en rétablissant le droit, et puis, ensuite, sentir dans notre main une main émue qui nous remercie de notre effort pour la secourir... c'est un triomphe pour nous, c'est une revanche, c'est une victoire, c'est notre joie et notre fierté !

Voilà notre but et notre récompense !...

Pierre GUEUTAL,

Président de la Fédération du Loiret.

(Bulletin fédéral du Loiret.)

## POUR LES VICTIMES DE HITLER

Nous rappelons qu'une souscription est ouverte en faveur des pacifistes et démocrates allemands obligés de fuir la Terreur hitlérienne. (Voir Cahiers du 10 mars, p. 148.)

Les envois doivent être adressés au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>). (C. C. 218-25 Paris.)

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### AVIS IMPORTANT

Dans sa séance du 16 mars, le Comité Central a décidé de proroger le délai statutaire pour la présentation des candidatures au Comité Central et pour la détermination de l'ordre du jour du Congrès.

En conséquence, les Sections et Fédérations sont invitées à faire parvenir leurs propositions avant le 31 mars.

#### I

En ce qui concerne les candidatures au Comité Central, quatre sièges deviennent vacants parmi les membres résidents par le retrait statutaire de MM. Frot et Pierre Cot, ministres, et par la démission de MM. Jean Bon et Gamard.

Parmi les membres non résidents, un siège devient vacant par le changement de résidence de M. Barthélemy, domicilié à Paris.

Les membres sortants sont :

Résidents :

Mlle Suzanne Collette,  
MM. Victor Basch,  
Edmond Besnard,  
Félicien Challaye,  
Albert Chenevier,  
Francis Delaisi,  
Henri Gamard,  
Jacques Kayser,  
Paul Langevin,  
Marius Moutet,  
Robert Perdon,  
J. Prudhommeaux,  
Paul Ramadier,  
Amédée Rouquès,  
Dr. Sicard de Plauzoles,

Non résidents :

MM. J. Barthélemy,  
M. Demons,  
Pierre Gueutal,  
René Damaye.

#### II

Pour l'ordre du jour du Congrès, les propositions reçues à ce jour sont les suivantes :

*La crise économique, ses causes et ses remèdes* (5) ;

*La résistance de la démocratie aux puissances d'argent* (4) ;

*L'objection de conscience et le service civil* (2) ;

*Le capitalisme et la guerre* (1) ;

*Le droit au travail et le chômage* (1) ;

*Un 89 économique* (1).

Au cours d'un bref échange de vues, divers membres du Comité Central ont suggéré les sujets suivants :

*La crise économique et la paix* (MM. Bayet et Gounin) ;

*La lutte contre les puissances d'argent pour la défense de la démocratie et de la paix* (MM. Victor Basch et Emile Kahn) ;

*La presse et la préparation de la guerre* (M. Challaye) ;

*Le capitalisme et la guerre* (M. Michon) ;

*La conscience individuelle devant la loi : objection de conscience et réforme sexuelle* (M. Guernut) ;

*Les conditions nécessaires d'une paix permanente* (M. Corcos).

### A NOS ABONNÉS

#### DONT L'ABONNEMENT FINIT LE 31 MARS

Nos lecteurs dont l'abonnement prendra fin le 31 mars vont recevoir ces jours-ci une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Que nos amis veuillent bien réserver à notre appel leur meilleur accueil ! Qu'ils nous envoient dès aujourd'hui le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit en tout 20 fr. 50.

Ils faciliteront ainsi la tâche de nos services et s'épargneront des frais supplémentaires de recouvrement.

Envoyez-nous dès aujourd'hui les noms et les adresses de vos amis susceptibles de s'abonner à notre revue, ils recevront notre service gratuit de propagande pendant un mois.

### RECTIFICATIONS

Dans notre dernier numéro, des erreurs d'impression ont fait omettre ou altérer plusieurs dates. C'est ainsi que, p. 147, l'« Appel aux démocrates » doit être daté de « Paris, 27 février 1933 » ; p. 159, le communiqué : « La police contre la République » doit porter la date du 9 mars, et, p. 162, la résolution du Comité Central « Pour la conciliation indispensable » doit être datée du 27 février, au lieu du 23.

En outre, p. 159, à la 1<sup>re</sup> ligne du communiqué, au lieu de « Lundi soir », lire : « Le mardi 7 mars », et, p. 161, 2<sup>e</sup> colonne, 63<sup>e</sup> ligne, au lieu de : « Ni le Bureau du Comité Central ni lui-même », lire : « Ni le Bureau du Comité Central, ni le Comité Central lui-même ».



## COMITÉ CENTRAL

## EXTRAITS

Séance du 19 janvier 1933

## COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Hérod, Langevin, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Mmes Bloch, Collette, Dubost ; MM. Barthelemy, Bayet, Baylet, Besnard, Jean Bon, Bourdon, Brunswicg, Buisson, Caillaud, Challaye, Corcos, Damaye, Gounin, Grumbach, Guerry, Hersant, Kayser, Michon, Perdon, Prudhommeaux, Ramadier, Rucart.

Excusés : MM. Guernut, Roger Picard, Appleton, Ancelle, Bozzi, Chabrun, Chenevier, Demons, Guental, Gouguenheim, Hadamard, Labeyrie, Milhaud, Richet, Rouquès, Ruysen, Térier, Violletta.

**Comité Central** (Nouveaux membres). — M. Victor Basch souhaite la bienvenue à MM. Caillaud, Gounin, Guerry et Michon, nouvellement élus membres du Comité Central et qui siègent pour la première fois.

**Bureau** (Election du). — Les pouvoirs du Bureau devaient expirer le 31 octobre 1932. Le Comité Central, dans sa séance du 20 octobre, les a prorogés pour trois mois (Cahiers 1932, p. 691). Il convient donc de procéder à de nouvelles élections. Le vote par correspondance étant admis le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Volants 41.

Sont élus : MM.

Président : Victor BASCH.....	40 voix
Vice-présidents : Paul LANGEVIN, .....	39 —
Henri GUERNUT .....	38 —
Roger PICARD .....	38 —
A.-F. HÉROD .....	36 —
Dr. SICARD DE PLAUZOLES .....	36 —

Secrétaire général : Emile KAHN.....	40 —
Treasorier général : César CHABRUN.....	37 —

**Affaires diverses.** — Le président met le Comité au courant d'un certain nombre d'affaires qui ont été traitées depuis la dernière séance.

a) **Concours de l'Internat** : A propos des fraudes auxquelles a donné lieu le dernier concours de l'Internat en médecine, M. Victor Basch a rédigé et envoyé à la presse une résolution dont il donne lecture.

La Ligue des Droits de l'Homme,

Saisie des regrettables incidents qui se sont produits lors du récent concours de l'Internat,

Considérant l'importance de ce concours auquel participe l'élite des étudiants en médecine et dont dépend l'avenir de ceux-ci,

Considérant que, pour qu'un concours soit valable, il faut que le règlement qui y préside soit scrupuleusement observé,

Considérant qu'il est patent que des fraudeurs ont été commises, fraudes dont certaines peuvent avoir visé seulement à permettre aux candidats de connaître leurs notes, mais dont d'autres peuvent avoir eu pour but de révéler aux lecteurs et au jury les noms des auteurs de certaines copies, alors que ceux-ci devaient rester strictement inconnus,

Confiante dans l'esprit de justice et de modération de l'Administration de l'Assistance Publique,

Demande que l'enquête engagée soit menée avec la plus sévère équité et la seule préoccupation de découvrir les coupables quels qu'ils puissent être.

Emet le vœu que les candidats à l'Internat s'abstiennent, comme le font les candidats de tous les autres concours, de toute manifestation à l'égard du jury et de toute dénonciation anonyme.

Formule l'espoir que, quelle que soit la décision de l'Administration de l'Assistance Publique, celle-ci soit acceptée avec calme.

Demande que cette Administration prenne toutes

mesures utiles pour qu'à l'avenir le concours soit organisé de telle sorte que, dans la mesure du possible, il ne puisse prêter à aucune suspicion ; que, par exemple, les membres du jury soient choisis parmi les médecins des hôpitaux, chefs de service, que les lecteurs soient contrôlés par un fonctionnaire de l'Assistance Publique, etc...

Et fait appel à l'opinion publique pour qu'elle se rappelle que tout concours comporte une part d'aléa et qu'elle ne se laisse égarer ni par les réactions passionnées de candidats en proie à une véritable psychose collective, ni par des commentaires de journaux hâtivement et tendancieusement informés.

Cette résolution est approuvée par le Comité (1).

b) **Liberté individuelle** : La loi sur la liberté individuelle que la Ligue réclame depuis vingt-cinq ans a été définitivement adoptée par la Chambre le 30 décembre. Le vote aurait encore fardé sans les efforts du Groupe parlementaire qui a obtenu l'inscription du projet à l'ordre du jour ;

c) **Affaire Teboul-Tordjmann** : M. Victor Basch rappelle les efforts de la Ligue dans l'affaire Tordjmann. David Teboul a terminé sa peine, Mme Teboul vient d'être graciée. Jusqu'ici, la révision n'a pu être demandée, faute d'un fait nouveau établissant l'innocence, pourtant certaine, des condamnés. La grâce est une première mesure de réparation.

d) **Conflit sino-japonais** : La Ligue avait organisé, le 16 janvier, à la salle des Sociétés savantes un meeting au sujet des événements sino-japonais. Un gros effort de publicité avait été fait. Néanmoins, les auditeurs étaient peu nombreux. Il faut reconnaître que les meetings de la Ligue ne sont plus suivis. Les ligueurs de Paris eux-mêmes ne se dérangent pas. Or, ces meetings coûtent cher et M. Victor Basch se demande s'il ne convient pas de renoncer pour Paris à cette forme de propagande.

e) **Affaire Guilbeaux** : La Ligue a convoqué, pour le 20 janvier, les représentants des principaux journaux parisiens à une réunion d'information sur l'affaire Guilbeaux. M. Emile Kahn et M<sup>e</sup> Henry Torrès exposeront les conditions dans lesquelles va s'ouvrir le procès. M. Basch invite les membres du Comité à assister à cette séance.

f) **Réunion Von Gerlach** : Une réunion privée est organisée, le 24 janvier, à la salle de la Ligue. M. von Gerlach parlera de la situation en Allemagne. Tous les ligueurs de Paris ont été convoqués. M. Basch compte que les membres du Comité viendront nombreux à cette réunion (V. p. 123).

**Après le Congrès.** — M. Victor Basch, en ouvrant la discussion sur les suites à donner au Congrès, n'entend poser d'abord que les questions relatives à l'organisation. Il se réserve de revenir ensuite sur les décisions du Congrès.

Le Congrès 1932 a été exceptionnellement nombreux : 1.200 délégués. Il était difficile, sinon impossible, de discuter de questions délicates. Souvent houleuse, l'assemblée ressemblait à un meeting plutôt qu'à un Congrès de travail ; on laissait parler certains ; on interrompait les autres. Si l'on veut éviter que tous les Congrès aient l'aspect de celui-ci, il faut absolument, pense M. Victor Basch, réduire le nombre de décisions prises.

Matériellement, le Congrès était très bien organisé ; le président félicite et remercie M. Emile Kahn qui, avec le concours de la Fédération de la Seine, a surveillé de très près les moindres détails d'organisation. On peut regretter que les ressources de la Ligue n'aient pas permis de faire installer des haut-parleurs, ce qui aurait facilité la tâche des orateurs et des présidents de séance.

La tâche du président, chargé du rapport moral et d'un rapport sur une question importante, a été étonnante. Celle du secrétaire général également. Les membres du Comité n'ont pas secondé le Bureau autant qu'on aurait pu le souhaiter. A certains mo-

(1) On sait que, par décision du ministre de la Santé Publique, le concours frauduleux a été annulé.

ments, M. Basch et M. Kahn étaient seuls à la tribune. Lors de la partie la plus controversée de son rapport, M. Ruysssen était absent. La délégation du Comité au Congrès doit être organisée. Il faut qu'une fraction du Comité assiste à tout le Congrès et puisse être consultée, si une question imprévue se pose. Pour chaque question, les orateurs chargés de participer aux débats doivent être désignés à l'avance et se partager la tâche. Il ne faut pas que le président et le secrétaire général soient seuls pour répondre au nom du Comité.

L'organisation des débats appelle d'autres observations encore. Certains membres du Comité présentent des résolutions ou des amendements sur lesquels le Comité n'a pas délibéré. Cela met du désordre dans les discussions. Tous les interpellateurs avisent le Comité à l'avance, les membres du Comité devraient le faire également et s'abstenir d'intervenir dans le débat — sauf quand ils répondent au nom du Comité — en dehors de leur tour de parole.

\*\*\*

A l'issue du Congrès, le Bureau a reçu les lettres suivantes, dont M. *Emile Kahn* donne lecture :

De M. *Ruysssen* :

« J'ai été heureux de lire à l'ordre du jour de cette réunion un échange de vues sur la participation des membres du Comité Central aux travaux du Congrès. Je me proposais précisément de poser la question devant le Comité. J'ai été très frappé, à notre dernier Congrès, de voir un certain nombre de nos collègues accentuer les divergences inévitables qui existent au sein de notre Comité. Sans doute, le Comité ne peut imposer à ses membres l'affirmation d'une doctrine qui ne correspondrait pas à leur sentiment intime ; il y aurait, cependant, avantage, selon moi, à réserver pour les séances mêmes du Comité l'exposé de ces divergences. En particulier, il me semble qu'un rapporteur qui a reçu du Comité mandat de défendre une résolution adoptée par celui-ci se doit de faire abstraction des thèses personnelles qu'il sait n'être pas adoptées par la majorité de ses collègues.

« Un autre point m'a frappé. A plusieurs reprises, le président et le secrétaire du Comité sont intervenus dans les discussions au nom du Comité Central. Il m'a paru le plus souvent que ces interventions n'avaient pas été expressément délibérées et que, parfois, elles ne répondaient pas à un sentiment personnel de quelques membres du Comité. Je comprends très bien qu'il soit très difficile, et presque matériellement impossible, de provoquer une discussion entre les membres du Comité au cours d'un débat public ; peut-être, cependant, ne serait-il pas impossible de trouver une procédure pour que le président et le secrétaire consultent rapidement les membres du Comité Central qui se trouvent auprès d'eux.

« Je vous demande de bien vouloir faire part de ces observations au Comité Central et, en m'excusant auprès de celui-ci de ne pouvoir me joindre à lui jeudi prochain, je vous prie de recevoir l'assurance de mon cordial dévouement. »

De M. *Gueul* :

« Excusez-moi, je vous prie, auprès de nos collègues du Comité, si je ne puis assister à la réunion de demain et présenter-leur mes vœux très cordiaux.

« J'aurais cependant très vivement souhaité être des vôtres pour cette première réunion de l'année, pour exprimer à tous nos amis du Comité ma personnelle sympathie et celle de ma Fédération du Loiret, au lendemain du Congrès.

« J'aurais tenu à vous dire cela, parce que je crains que certains de nos amis du Comité se soient mépris sur l'attitude du Congrès dans ses votes. Mon cher Kahn, voyez-vous, c'est l'angoisse croissante de nos militants en face du problème de la paix qui explique ce désir ardent qu'ils avaient de demander aux hommes qui nous gouvernent d'être audacieux, courageux et de prendre toutes les décisions les plus hardies pour se rapprocher le plus possible et le plus vite de ce désarmement, qui sera une réalité et très prochaine, sinon c'est la fin de tout. Nous le savons tous, nous sommes étreints tous de la même angoisse, si nous ne sommes pas complètement aveugles ! Et les délégués de nos Sections voulaient qu'à cette heure tragique on se décide, qu'on le veuille ou non, le sort du monde, la Ligue fasse entendre sa voix autorisée avec une audace et une belle loyauté, comme toujours, aux hommes de gouvernement en leur faisant comprendre qu'ils devaient avoir de l'audace, qu'ils pouvaient en avoir, qu'on les suppliait d'en avoir et qu'ils seraient soutenus dans tous leurs efforts courageux par les militants républicains de ce pays. Et

cela ce n'est pas de la naïveté ! Il est, il me semble, dans le rôle de la Ligue, sans qu'elle plane dans les fameux nuages chers à nos adversaires, de rappeler les principes, d'être très exigeante, sachant qu'il faut à chaque instant rappeler les principes et demander beaucoup plus pour obtenir au moins un peu, pour stimuler ceux qui tiennent notre destinée dans leurs mains.

« Voilà ce que nos délégués ont voulu dire par leur vote. Mais qu'ils aient voulu s'opposer à notre Comité ? Non, Kahn, et dites-le à tous nos amis, à tous nos collègues. Question de personnes ? S'il est possible que certains en fassent, vous savez bien que la majorité, la grande majorité de nos délégués et surtout de nos délégués de province, n'en font pas et que ces questions leur sont bien étrangères, ne correspondent pas à leur esprit et qu'ils les désapprouvent. Quant à leur angoisse en présence des immenses et décisifs problèmes de l'heure, qui de nous pourrait la leur reprocher ? Qui de nous, au moment où une audace nouvelle et hardie s'impose aux chefs républicains s'ils ne veulent pas laisser sombrer la Démocratie et la Paix, qui de nous pourrait leur reprocher ce courage et cette audace ?

« Je vous dis ici en quelques mots hâtifs mon impression en regrettant très vivement de ne pouvoir vous l'exprimer de vive voix demain et la préciser. Mais vous me comprenez, mon cher Kahn.

« Croyez à toute ma profonde amitié, Kahn, et à mon dévouement le plus solide et le plus affectueux, et dites à notre président toute ma sympathie profonde, dites-la aussi à nos collègues au milieu desquels j'aurais eu tant de plaisir à me trouver demain. »

De M. *Hadamard* :

« Mes bien vifs regrets de ne pouvoir être des vôtres le 19, je serai déjà en route, je le regrette d'autant plus qu'il doit être question du départ à faire entre le rôle que peut jouer chaque membre du Comité à titre personnel et celui qu'il peut jouer comme représentant de ce Comité. Nulle question n'exige plus impérieusement une solution d'une netteté absolue.

« Comment nier qu'en toute sorte de circonstances un membre du Comité ne paraisse se présenter en tant que tel ? C'est, ceci est trop évident, le cas pour le membre chargé par le Comité de présenter un rapport. Mais c'est aussi le cas, par exemple, dans tous nos meetings. Lorsqu'un d'entre nous, annoncé par affiche avec son titre de membre du Comité, figure sur l'estrade, comment douter un instant qu'il ne soit, jusqu'à spécification contraire, considéré comme solidaire de nous tous ? Il faut, certes, qu'il puisse exprimer même une opinion différente de celle de ses collègues — ce n'est pas à la Ligue qu'il convient de restreindre la liberté d'opinion — mais c'est à condition expresse et absolue d'avertir l'auditoire qu'il parle en son nom personnel.

« On croirait n'avoir pas à interdire une aussi évidente et regrettable incorrection ; mais, à ma connaissance, elle a déjà été commise. Aucune action commune ne serait possible dans de pareilles conditions. »

De M. *Bourdon* :

« Dans la séance du Congrès de mercredi matin, Féliçien Challaye, se présentant à la tribune en qualité de rapporteur désigné par le Comité Central, a prononcé, entre beaucoup d'autres de même qualité, les phrases suivantes :

« Nous n'avons rien à craindre de ce côté (du côté de l'Allemagne). N'écoupons pas les froussards de la sécurité. »

« J'appelle le jour où notre président viendra, au nom de la Ligue, demander pardon aux 13 millions de morts, aux millions de chômeurs, à tous les malheureux dont la misère a été engendrée par la guerre, de leur avoir fait croire que la France poursuivait la guerre du droit et que la responsabilité en incombait à l'Allemagne.

« L'action des pacifistes de Genève a pour conséquence — et peut-être même pour but — de maintenir les armements et de préparer la guerre.

« Il faut empêcher toute guerre, même de caractère défensif, fût-ce par la grève générale des travailleurs. Il faut agir par tous les moyens, par tous les procédés, fût-ce par l'agitation dans la rue. »

« Le Traité de Versailles est un monument de violence et d'injustice. »

« Ces phrases, relevées par moi, sont, à peu de chose près, textuelles. Le texte formel en sera fourni, je l'espère, par la sténographie.

« Féliçien Challaye a, en outre, brossé un tableau de la France belliqueuse au milieu de l'Europe pacifique, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Ayant déclaré que nous avions « cherché » les invasions de 1815 et de 1871, il a conclu en laissant entrevoir que nous n'étions pas loin d'avoir « cher-

ché » aussi celle de 1914. Il a demandé que le problème des responsabilités soit débattu devant le Congrès, alors que le Comité Central s'est, à plus d'une reprise, prononcé en sens contraire. Enfin, aussi indulgent pour ce qu'il a appelé les « erreurs » de l'Allemagne que sévère pour les « iniquités » et les « attentats » commis par la France, imputable aux armements français, il a plaidé les circonstances atténuantes pour les armements soviétiques, où sans doute nous devons voir le jeu innocent d'âmes enivrées de berquinades.

« En tenant un tel langage, qui donne le ton du discours, je voudrais savoir si Félicien Challaye, rapporteur du Comité Central, a parlé au nom du Comité Central. S'il n'en est pas ainsi, je crois qu'il est indispensable que, dès sa prochaine séance, le Comité Central envisage les mesures propres à faire comprendre aux rapporteurs qui ont sollicité ou accepté l'honneur de parler en son nom, et qui seraient tentés de l'oublier, que la correction leur interdit de trahir sa pensée sur des points essentiels. »

De M. Viollette :

« Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir venir jeudi, mais je tiens à protester énergiquement contre les déclarations de Challaye au Congrès, ce dernier parlant en tant que rapporteur au nom du Comité Central.

« Challaye est libre d'avoir les opinions qu'il lui plaît, mais il n'a pas le droit de charger en mon nom, ni au nom de ses collègues, la France de toutes les responsabilités de la guerre ; il n'a pas le droit de dire en mon nom et au nôtre que la France doit demander pardon aux 10 millions de morts, alors que, moi, j'estime que c'est elle qui a été attaquée et qu'elle n'a fait que se défendre.

« Et quand Challaye sollicite un mandat du Comité Central pour la défense d'idées précises dans une motion sur laquelle on se met d'accord et à laquelle il adhère, il commet un abus de confiance intolérable, lorsque, à l'abri de ce mandat ainsi obtenu, il parle comme ne parlerait pas Hitler et soutient des thèses que les hommes de Moscou eux-mêmes trouveraient sans doute excessives. »

De M. Chabrun :

« J'estime que les membres du Comité Central doivent se montrer solidaires devant le Congrès, sauf le cas où, expressément, lors de la discussion des motions devant le Comité Central, ils auraient réservé leur liberté. »

M. Gouguenheim (1<sup>er</sup> janvier 1933) critique un texte adopté par le Congrès :

« C'est bien — et nécessairement — dans les traités qui ont suivi la Grande guerre qu'il prétend relever une persistance effective, réelle, « du principe barbare de la déchéance infligée au vaincu ».

« Le contexte ne laisse aucun doute et commande cette « localisation », si j'ose dire.

« En fait (dit la phrase qui précède celle où se trouve le membre de phrase incriminé), il n'est pas de traité éternel, et les traités qui ont mis fin à la Grande guerre ont d'autant moins de titres à durer qu'ils résultent de compromis... » Et le texte se poursuit dans un souci de développement de la même idée, avec emploi des mêmes termes : « Ils résultent de compromis entre des principes contraires : principes libérateurs du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe barbare de la déchéance infligée au vaincu. »

« J'ai relevé que la motion du Comité Central non seulement ne citait aucune application positive de ce principe barbare, mais encore prenait soin (page 2, 2<sup>e</sup> phrase) de souligner que le désarmement de l'Allemagne sera maintenu « non comme une infériorité dégradante, mais comme l'amorce du désarmement universel ».

« J'ai noté que le Congrès venait de supprimer l'affirmation péremptoire et trop absolue de la motion (finale du § 5 de la motion) « ...inique et immoral, l'avenue de culpabilité arraché au peuple allemand, sous la contrainte, par l'article 231 », qu'en définitive, donc, le membre de phrase que je critique et dont je demandais la suppression portait une accusation grave, inexacte, choquante contre la France et ses Alliés, que rien, absolument rien, ne démontre ni même ne permet de tolérer ; que la générosité de la France et de ses Alliés envers l'Allemagne permet, au contraire, d'affirmer et qu'ainsi il s'imposait de ne pas commettre envers notre pays et les nations alliées une injure et une injustice. »

Et dans une seconde lettre (8 janvier 1933), il ajoute :

« Le principe barbare de la déchéance infligée au vaincu. » Non, je ne vois pas cela dans les Traités qui ont mis fin à la Grande guerre que nous avons suivie.

« Et que la Ligue proclame que cela existe, subsiste plutôt, dans un instrument qui constitue et marque, heureusement, un immense achèvement vers la fin « du voyage au fond de la nuit », j'en suis et reste convaincu ; cela me

paraît nuire à notre crédit, à notre impartial souci de justice et de vérité, que n'étouffe ni n'aveugle notre amour pour le pays des Droits de l'Homme et des Nations.

« Que vous me placiez — d'office — à l'extrême droite du Comité Central, cela est juste (relativement), mais qui l'a donc représenté dans le Congrès ? Je cherche et ne trouve pas, et puis c'est une droite qui est singulièrement déjà à la pointe du combat contre la guerre, toutes les guerres, toutes les infamies. Elle est d'un sang autrement rouge et pur que celui de toutes les gauches politiques. »

M. Victor Basch rappelle que ce n'est pas la première fois que le Comité est appelé à discuter du rôle et des devoirs d'un rapporteur.

Trois cas peuvent se présenter :

a) Le rapporteur désigné est en désaccord total avec la majorité du Comité.

Dans ce cas, il ne peut que rendre le rapport ;

b) Le rapporteur est en désaccord avec une importante fraction du Comité Central.

Dans ce cas, on nomme deux rapporteurs pris, l'un dans la majorité, l'autre dans la minorité ;

c) Le rapporteur est du même avis sur l'ensemble de la question que la majorité du Comité ; mais il traite, à propos de son rapport, des problèmes sur lesquels la majorité n'est pas d'accord avec lui.

C'est ce qui vient de se passer au dernier Congrès à propos du rapport de M. Félicien Challaye sur le désarmement.

La question est délicate. Le Comité a toujours admis la liberté totale du rapporteur ; il peut conduire son rapport et traiter la question comme il lui plaît, mais s'il émet à propos de son rapport des opinions qui ne sont pas celles de la majorité, quelle doit être son attitude et celle du Comité Central ?

\* \*

— Les lettres qui ont été lues et les paroles qui ont été prononcées par M. Basch facilitent la tâche que M. Bourdon s'était assignée.

M. Bourdon a assisté à tout le Congrès. M. Basch était là, toujours présent, répondant à tout. Le Comité Central était absent, non pas matériellement, mais au sens spirituel et moral ; il était absent en esprit et en influence, et il a étalé devant le Congrès ses déchirements intérieurs.

Un vice-président et un rapporteur ont présenté un amendement en contradiction formelle avec les thèses du Comité ; ils ont maintenu cet amendement, malgré les objurgations qui leur ont été adressées et repoussé tout texte transactionnel. A ce moment, s'il était d'usage à la Ligue de poser la question de confiance et si M. Basch l'avait posée, il aurait été battu par le Congrès à l'instigation de deux membres du Comité.

Sans doute, le rapporteur a défendu le texte du Comité Central dans son ensemble, mais il l'a fait avec des arguments maintes fois condamnés par la majorité du Comité et ceci est très grave.

M. Bourdon a noté quelques phrases de M. Challaye. Elles ont été lues tout à l'heure. Beaucoup n'ont pu les entendre sans en être blessés. Elles offensaient en eux leurs sentiments civiques autant que le sens du réel. Libre à leur auteur, si celui-ci, à ce moment, n'avait eu figure de représentant du Comité Central. Car tout est là. Chacun de nous garde son indépendance de pensée et ne doit de comptes qu'à sa conscience. Mais peut-on accepter le risque de voir se renouveler dans l'avenir l'attitude d'un rapporteur, parlant au nom du Comité et apportant au Congrès des allégations aussi choquantes ? Il y a eu, non seulement les paroles prononcées, mais aussi le ton, la façon de présenter les faits ; l'Allemagne, par exemple, ne peut commettre que des erreurs, la France commet toujours des crimes.

Il a été affirmé, aux applaudissements de l'assemblée, qu'en Allemagne on ne rencontrait pas d'uniformes.

Apporter de pareils arguments devant un auditoire mal éclairé, est-ce le rôle d'un rapporteur ? On a senti passer à ce Congrès des courants nouveaux, étrangers à la tradition de la Ligue ; le langage de l'aim-

teur, sa pensée même ne sont pas dans l'esprit de la Ligue, qui est toujours au-dessus des partis, qui s'appuie sur la raison, reste éloignée de tous les fanatismes.

Ce qui est inquiétant, c'est qu'il semble qu'on cherche à entraîner la Ligue dans le sillage d'un parti ; il nous faut faire attention au chemin que nous risquons de prendre et il est indispensable de réaliser tout d'abord l'unité dans le Comité Central.

M. Corcos est frappé des observations que vient de faire M. Bourdon. Sans mettre en doute la sincérité de celui-ci, il craint qu'il ait été guidé surtout par l'antipathie que lui inspirent les thèses soutenues au Congrès par M. Challaye et qui, par leur absolu même, ne sont pas sans une signification à grande portée.

Si ses propres opinions avaient été soutenues dans les mêmes conditions, il ne porterait peut-être pas les mêmes critiques.

M. Bourdon a été frappé des courants nouveaux qui se manifestent dans la Ligue. Il les rattache à l'influence de certains partis politiques ; il ne s'agissait pas de politique : il s'agissait de la paix, de rien autre.

Peu importe que les opinions exprimées à ce sujet se rapprochent plus ou moins de celles de tel ou tel parti politique. Elles n'étaient pas, dit M. Bourdon, dans la tradition de la Ligue ; mais il n'y a, à la Ligue, ni orthodoxie, ni tradition. Les 1.200 délégués présents nous ont apporté la pensée des Sections. Que le Congrès ait été houleux, bruyant, M. Corcos ne s'en étonne pas ; mais c'est cela, la démocratie. Le Comité Central, composé surtout de juristes, a été surpris de ce mouvement. Il y a une contradiction évidente entre la composition du Comité Central, où siègent des universitaires, des avocats, des hommes âgés et rassis, et la motion dynamique votée par le Congrès. Elle leur paraît aujourd'hui, non seulement hardie, mais inattendue.

M. Corcos, pour sa part, ne s'en étonne pas. Les 180.000 citoyens qui composent la Ligue sont à l'avant-garde de la démocratie.

M. Grumbach n'a été nullement surpris, comme le croit M. Corcos, de l'attitude du Congrès. Tous ceux qui militent, qui parcourent le pays, connaissent cet état d'esprit et savent ce que signifie une pareille manifestation. Tous nous lutons de toutes nos forces contre les dangers de guerre, c'est la crainte de ce danger qui a inspiré tous les délégués, qui explique toutes les thèses qui ont été soutenues, mais notre devoir est de ne pas laisser croire aux foules que certaines choses sont possibles alors qu'elles ne le sont pas. Il est des erreurs qu'on ne doit pas commettre deux fois.

M. Grumbach s'est étonné de l'attitude de M. Challaye qui, parlant au nom du Comité, soutenait des thèses qui sont répudiées par la majorité ; mais ce n'est pas à M. Challaye qu'il en fait le reproche, c'est au Comité Central qui l'a nommé rapporteur. Jamais M. Challaye n'a caché ses opinions sur la question, le Comité Central les connaissait ; il a commis une faute quand il a choisi pour rapporter la question la plus importante le représentant d'une petite minorité. Il a commis une seconde faute quand, s'apercevant que M. Challaye soutenait dans son rapport écrit des thèses que le Comité n'adopte pas, il n'a pas nommé un second rapporteur.

Les délégués n'étaient pas tous au courant des divergences du Comité Central. Certains ont pu croire que M. Challaye représentait l'opinion de l'ensemble du Comité et cela a entraîné leurs votes.

M. Challaye, d'ailleurs, a poussé extrêmement loin l'expression de sa pensée, beaucoup plus loin que le Comité même, connaissant ses opinions, ne pouvait s'y attendre.

Pour sa part, quand M. Grumbach a vu que M. Challaye était rapporteur sur une question essentielle, il a renoncé à présenter une résolution, son texte et celui de M. Challaye auraient été si contradictoires qu'il eût été impossible de les concilier.

La question reste posée pour l'avenir. Il faut définir le rôle du rapporteur pour éviter le retour d'incidents pénibles. Le Congrès de la Ligue a trop ressemblé

cette année à un Congrès de parti politique, M. Challaye, le premier, se rend compte certainement de la fausseté de sa position ; quelle est aujourd'hui la situation du Comité Central vis-à-vis de la Ligue ? Le Comité Central a été mis en minorité devant le Congrès, et cela parce que le rapporteur a défendu une thèse qui était celle d'une minorité et qu'on a pu croire celle du Comité Central tout entier. Certains ont voté pour cette thèse parce qu'elle était la leur, d'autres s'y sont ralliés parce qu'ils la croyaient celle du Comité Central. Il ne faut plus que de tels malentendus puissent se produire.

Sur la question du Congrès d'Amsterdam et des Comités d'action, M. Langevin se sépare nettement du Comité Central et même du Congrès qui a adopté le point de vue du Comité. Cette divergence ne va-t-elle pas nous placer, pour notre propagande, dans une situation difficile ? Lorsque nous demanderons aux Sections de ne pas adhérer aux Comités d'action, ne va-t-on pas nous opposer l'attitude de M. Langevin qui les patronne ?

Mlle Collette regrette le spectacle de confusion et de désordre qu'a donné au Congrès le Comité Central. Elle n'entend pas prendre parti, pour le moment, sur les thèses qui ont été défendues par M. Challaye, mais elle a été profondément choquée de certaines paroles qu'il a prononcées.

M. Challaye a appelé de ses vœux le moment où le président de la Ligue « viendrait demander pardon aux dix millions de morts de la guerre ».

Ces paroles s'adressaient-elles au président de la Ligue, ou à M. Basch, personnellement ?

Si Mlle Collette estimait que la Ligue pût être chargée d'une faute aussi lourde, non seulement elle ne croirait pas, quant à elle, devoir accepter la mission de parler en son nom, mais elle ne saurait rester, même un jour de plus, membre de la Ligue.

Si M. Challaye visait personnellement M. Basch — pacifiste de la première heure, qui a su mettre entre sa pensée, son action et sa vie, une unité digne de la plus haute admiration — ses paroles apparaîtraient à Mlle Collette d'une injustice révoltante.

\* \*

M. Challaye répond aux deux critiques qui lui ont été adressées.

On lui a reproché d'avoir présenté et soutenu un amendement au sujet de l'armée internationale, alors que le Comité Central, après discussion, avait décidé de ne pas aborder la question.

M. Challaye précise qu'il a déposé cet amendement en qualité de délégué de la Section de Chatou. Non seulement il l'a indiqué, mais il a prévenu à l'avance le Comité Central de son intention de ne prendre part aux débats qu'en cette qualité.

On lui a reproché également la façon dont il a compris son rôle de rapporteur.

M. Challaye rappelle qu'il n'a pas sollicité le rapport ; il a été nommé rapporteur sur la proposition de M. Labeyrie un jour où les membres du Comité Central étaient peu nombreux en séance.

Il a été surpris, mais satisfait, de l'occasion qui lui était donnée d'exposer devant le Congrès la question du désarmement et d'exprimer des idées qui lui sont chères. Le Comité Central lui avait donné certaines directives ; M. Challaye les a scrupuleusement suivies. Chacun connaît sa personne et ses idées ; nul n'a pu être surpris de la façon dont il a traité son sujet sur les points où il n'avait pas reçu d'instructions précises. Il a cru accomplir le devoir qu'il juge le plus sacré de tous, le devoir de lutter contre l'esprit de guerre, pour la paix et la fraternité humaine. Le rapport écrit a, d'ailleurs, paru dans les Cahiers.

Le Comité a donné sa délégation à M. Challaye en toute connaissance de cause. Il lui a donné des consignes qui ont été suivies. Sa surprise aujourd'hui s'explique mal.

M. Kahn n'est pas entièrement d'accord avec M. Challaye sur les conditions dans lesquelles le rapport lui a été confié.

Il est exact que les membres du Comité Central

étaient peu nombreux le jour de juillet où M. Challaye a été désigné sur la proposition de M. Labeyrie ; M. Kahn, qui présidait, a demandé immédiatement à M. Challaye quelles idées il avait l'intention de développer dans son rapport. M. Challaye a précisé qu'il se prononcerait contre le réarmement de l'Allemagne, pour le désarmement général, contre la fabrication et le commerce privé des armes, mais il n'a pas dit qu'il ferait entrer dans son rapport la question des responsabilités de la guerre. Quelques-uns des membres du Comité Central qui étaient alors présents n'auraient pas nommé M. Challaye rapporteur, s'il avait annoncé à l'avance cette intention. En octobre, M. Challaye a proposé au Comité une résolution qui a été profondément modifiée, puis votée à l'unanimité. M. Challaye, lui-même, en a adopté tous les termes.

Un seul détail de rédaction a provoqué un désaccord. Dans la rédaction définitive, on a employé la forme : « Le Congrès attend de la Conférence générale du désarmement... » M. Challaye a protesté par lettre contre le mot : *attend* et proposé le mot : *exige*. Dès la séance suivante, le Comité a déclaré qu'il accepterait devant le Congrès la rectification proposée.

Restait une dernière question : après la modification profonde de la résolution présentée par M. Challaye, après le débat auquel elle avait donné lieu au Comité, après que le Comité eût regretté que, dans son rapport écrit, M. Challaye ait introduit la question des responsabilités de la guerre, M. Challaye acceptait-il de conserver le rapport et de défendre la résolution devant le Congrès ? M. Kahn a posé la question. M. Labeyrie lui a répondu que le Comité pouvait faire confiance à la loyauté de M. Challaye. Nous avons eu cette confiance. Mais si nous avions pu prévoir de quels commentaires M. Challaye accompagnerait devant le Congrès la résolution du Comité Central, un certain nombre d'entre nous auraient proposé la nomination d'un autre rapporteur.

M. Challaye reconnaît qu'il a introduit dans son rapport la question des responsabilités de la guerre sans en avoir prévenu le Comité : mais, au moment où le rapport lui a été donné, il n'avait pas envisagé que l'étude du sujet l'amènerait à parler des responsabilités de la guerre : il continue à penser que les deux problèmes sont solidaires.

On lui a reproché sa sévérité à l'égard de la France et son indulgence à l'égard de l'Allemagne. Mais, répond M. Challaye, « ne devons-nous pas, avant tout, nous montrer sévères pour notre gouvernement dont nous sommes responsables ? Mes maîtres Francis de Pressensé et Jean Jaurès m'ont appris qu'il faut lutter contre le nationalisme des autres peuples en luttant contre notre propre nationalisme ».

M. Challaye n'a pas dit qu'en Allemagne il n'y a pas d'uniformes ; il a dit et il répète qu'au cours d'un voyage qui l'a conduit jusqu'en Thuringe, il n'a pas vu un seul militaire.

On a reproché également à M. Challaye de mettre la Ligue à la remorque du parti communiste. Ce reproche semble étrange lorsqu'on sait avec quelle violence certains communistes ont attaqué M. Challaye. Le grand fait du Congrès, c'est que la majorité de la Ligue a suivi la minorité du Comité Central.

M. Challaye demande un vote précis sur la question posée. Il faut savoir si, désormais, on ne confiera plus de rapport à ceux qui sont en minorité au Comité, mais représentent la majorité de la Ligue.

Mlle Collette a dit : « Quand on porte de telles accusations contre un groupement, on cesse d'en faire partie. » S'il n'y avait que le Comité Central, M. Challaye a souvent été tenté de s'en retirer ; mais il y a les ligueurs, et c'est à cause d'eux qu'il reste à la Ligue.

M. Langevin tient à répondre brièvement à MM. Bourdon et Grumbach, qui l'ont mis en cause. Il a beaucoup réfléchi à ce qui s'est passé au Congrès et ne croit mériter aucun reproche pour avoir défendu ce qu'il considère comme juste et conforme à l'esprit de la Ligue. Sur la question de l'armée internationale qui s'est posée, de manière imprévue pour lui,

à propos de l'amendement Challaye, il a jugé nécessaire de lever l'équivoque contenue dans l'expression « sanctions efficaces » et de définir nettement l'attitude de la Ligue en matière de désarmement. Il n'a pas cru pouvoir accepter la motion transactionnelle parce que le « en principe » qu'elle introduisait enlevait toute valeur à l'affirmation et ouvrait la porte à un « en fait » exactement opposé.

En ce qui concerne le Congrès d'Amsterdam, M. Langevin n'avait vu aucune incompatibilité entre sa présence à la Ligue et son action au sein du Comité issu de ce Congrès. Si certains de nos collègues sont d'un avis contraire, il serait heureux de voir un débat s'ouvrir sur ce sujet devant le Comité Central, en même temps que celui-ci reprendrait, de manière plus générale, la question des moyens d'action contre la guerre.

Un certain nombre de questions essentielles n'ont pas encore été abordées.

M. Basch ne veut pas clore le débat. L'heure tardive ne permet pas de le terminer.

Le président demande au Comité de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. (Voir ci-après.)

### Séance du 2 février 1933

#### COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Henri Guernut, Hérold, Langevin, Sicard de Planzoles, vice-présidents ; Emilie Kahn, secrétaire général ; Mmes Bloch, Collette, Dubost ; MM. Barthélemy, Bayet, Besnard, Bourdon, Buisson, Caillaud, Challaye, Corcos, Damaye, Delaisi, Grumbach, Guerry, Michon, Moutet, Pioch, Prudhommeaux, Ramadier, Rouqués, Rucart, Ruysen.

Excusés : MM. Roger Picard, Chabrun, Ancelle Baylet, Jean Bon, Brunschvicg, Chenevier, Demons, Gouguenheim, Hadamard, Hersant, Labeyrie, Mülhaud, Perdon, Philip.

Après le Congrès. — M. Victor Basch rappelle le débat qui s'est élevé à la séance du 19 janvier (voir ci-dessus). Un certain nombre de membres du Comité ont vivement critiqué l'attitude de M. Challaye au Congrès et, notamment, la façon dont il s'est acquitté des fonctions de rapporteur que lui avait confiées le Comité Central.

M. Basch connaît M. Challaye depuis trente ans. Il rappelle toutes les luttes qu'ils ont menées en commun et en plein accord malgré certaines divergences d'opinion. Il ne peut que rendre hommage au courage de M. Challaye, à la haute dignité de sa vie publique et privée ; l'amitié et l'estime qu'il lui a vouées restent, en dépit des divergences de certaines de leurs opinions, inaltérées.

Cependant, en ce qui concerne la question particulière du rapport au Congrès, M. Victor Basch croit que M. Challaye n'a pas eu raison. Quand celui-ci a eu la conviction que la question de la responsabilité de la guerre devait être traitée à propos de la question de la révision des traités, il aurait dû en informer le Comité Central. Le Comité aurait alors pris une décision, et, dans l'éventualité où le rapport aurait été confié à quelqu'un d'autre, M. Challaye aurait pu présenter le contre-rapport ; ainsi, aucune équivoque ne se serait produite.

M. Challaye a présenté, non seulement son rapport écrit, mais un rapport oral très développé et la thèse adverse n'a même pas pu se faire entendre.

M. Challaye, dans son rapport, a mis personnellement en cause M. Basch : il a appelé de ses vœux le jour où le président de la Ligue « viendrait, au nom de la Ligue, demander pardon aux millions de morts et à tous ceux qui ont souffert de la guerre », apostrophe que M. Basch n'a pas entendue et à laquelle il aurait répondu.

M. Challaye semble accuser le président de la Ligue d'avoir eu dans le déclenchement de la guerre une part de responsabilité. M. Basch ne répondra qu'en rap-

pelant son attitude de toujours. Dès 1901, il avait dénoncé la Triple-Entente, le danger que courait la France d'être entraînée dans une guerre par un conflit austro-serbe. En 1915, dans la longue résolution rédigée par lui et adoptée unanimement par le Comité Central, la Ligue déclarait que la principale responsabilité de la guerre incombait, non à l'Allemagne, mais à l'Autriche. Elle demandait la libération des peuples, la lutte contre tous les impérialismes, elle s'élevait contre la haine et demandait le rapprochement franco-allemand. Non seulement M. Basch ne regrette rien, mais il estime que la Ligue peut être fière d'avoir publié, alors que sévissait la psychose de guerre, une telle résolution.

A la dernière séance du Comité, M. Challaye a indiqué qu'il avait pris la parole comme délégué de sa Section et non comme membre du Comité ! Sans doute, n'a-t-il pas excédé son droit, mais il pouvait être difficile aux congressistes de distinguer entre M. Challaye, membre du Comité Central, et M. Challaye, délégué de la Section de Chatou.

\*\*

Après avoir exprimé son sentiment sur l'attitude de M. Challaye en tant que rapporteur du Comité Central au Congrès, M. Victor Basch se demande jusqu'à quel point le Congrès s'est prononcé contre le Comité Central comme la légende tend à s'en répandre dans certains journaux et même chez quelques membres du Comité.

M. Basch remarque tout d'abord que, pour la première fois depuis que la Ligue existe, le rapport moral a été adopté à l'unanimité et la gestion du Comité Central, pendant un an et demi, acclamée.

Sans doute, le Comité Central a été battu trois fois : deux fois sur la question de l'augmentation de la cotisation, une fois sur un point particulier de la résolution. En ce qui concerne l'augmentation de la cotisation, nous avons demandé aux Sections si elles estimaient qu'il y avait lieu ou non de développer l'activité de la Ligue en lui procurant de nouvelles ressources : elles ont estimé qu'il n'y avait lieu ni de porter la cotisation à 15 francs, ni même de la porter à 12. Peut-être étant donnée la crise, sont-ce les trésoriers, conscients des difficultés qu'ils rencontreraient dans le recouvrement des cotisations, qui ont eu raison. Mais le Comité Central, de son côté, croit avoir eu raison d'avoir demandé, pour l'action étendue et vigoureuse que lui demandent les sections, des ressources supérieures à celles dont il dispose.

D'autre part, sur une résolution qui comporte deux pages et demie de texte, le Congrès a imposé une adjonction de sept mots dont le Comité ne voulait pas. Le Comité doit-il se considérer comme battu parce que sa résolution a été amendée sur ce point ? A tous les Congrès, les résolutions du Comité sont remaniées.

Sur la question de l'armée internationale, d'ailleurs, beaucoup ont évolué. Certains d'entre nous qui ont soutenu cette thèse ne la soutiennent plus aujourd'hui et réciproquement. On peut être excellent ligueur, tout en admettant l'un ou l'autre des deux points de vue qui se sont affrontés. Chacun doit s'incliner devant la résolution qui a été votée tout en gardant son point de vue et sa liberté.

Y a-t-il eu, à ce Congrès, une atmosphère nouvelle, des divergences, une opposition ?

Certes, la Ligue va de plus en plus vers la gauche et c'est une évolution normale et que son président ne peut qu'accueillir avec joie. Qui, d'ailleurs, avait le plus souhaité que la question de la révision des traités fût débattue au Congrès ? Est-ce ce qu'on appelle l'opposition ? Pas du tout. C'est avec l'approbation de cette « opposition », le président de la Ligue et la majorité, il a été hardi de notre part et même dangereux de soulever un tel débat. Les nationalistes allemands se sont réjouis, en même temps que les fascistes hongrois, de voir la Ligue aborder ce problème ; toute la presse d'extrême-droite de l'Allemagne nous a tressés des couronnes et les journaux hongrois demandent à leur gouvernement d'entrer en relations avec nous, cependant que les journaux po-

lonais nous accusent de trahir les intérêts de la France et de la paix et de travailler pour la dictature allemande. Ainsi, en portant ce sujet à l'ordre du jour, nous nous sommes exposés à la fois aux critiques de nos amis étrangers et aux éloges de nos adversaires. Nous avons bien fait, cependant, d'engager ce débat.

Il nous appartenait de rechercher s'il y avait des injustices dans les traités et d'en demander la réparation. D'autre part, la France, depuis des années, se laisse arracher des concessions dont l'Allemagne ne lui sait et ne peut lui savoir aucun gré. La question des traités ne peut manquer de se poser d'ici peu : ce sera l'honneur de la Ligue de l'avoir posée la première.

A l'égard de la Société des Nations, M. Challaye s'est montré très dur. M. Basch ne croit pas que son sentiment réponde ni à la réalité, ni à l'opinion moyenne de la Ligue. Certes, la Société des Nations est lente, lourde à mouvoir, mais ce n'est pas l'institution elle-même qui mérite les reproches que lui adresse M. Challaye, ce sont les gouvernements qui la dominent. Il faut que la Société des Nations se démocratise. Nous l'avons toujours réclamé, à la Ligue.

En ce qui concerne le désarmement, nous sommes tous d'accord sur les résolutions votées à Rennes et renouvelées au Congrès de Paris. Mais dire, comme l'a fait M. Challaye, qu'il n'y a pas de militarisme en Allemagne, dire qu'il n'y en a pas en Italie, c'est, il me semble, fermer les yeux à ce qui est. Jamais le militarisme prussien n'a été aussi développé ni aussi menaçant. Hitler est maintenant au pouvoir, les forces de police vont être augmentées des sections d'assaut des Chemises brunes qui comptent 500.000 hommes et des formations du Casque d'Acier qui en compte 100.000. La situation de l'Europe et de la France est plus que sérieuse. Il convient de suivre notre chemin, mais en regardant en face les périls que nous côtoyons. C'est parce que nous en mesurons la gravité que nous réclamons le désarmement simultané et contrôlé et la suppression de la fabrication et du commerce privés des engins de guerre.

Au demeurant, loin d'avoir des visées impérialiste, la France est aujourd'hui le pays le plus pacifique de l'Europe : cela lui est facile, d'ailleurs, puisqu'elle est saturée et n'a rien à réclamer.

\*\*

On nous a dit au Congrès : « Vous parlez, vous n'agissez jamais ». On oublie trop souvent l'action quotidienne de la Ligue et la vraie raison qui lui a donné naissance : la lutte pour la réparation des injustices qui frappent les particuliers. Nous nous occupons chaque jour du sort de quantité de modestes citoyens, c'est notre premier devoir et notre principal soin. Devoir et soin qui, d'ailleurs, ne nous font pas oublier ceux qu'exigent de nous la défense de la démocratie, la lutte contre les dictatures et surtout la rude bataille pour la paix.

M. Basch résume, à titre d'exemple, les démarches qui, dans une seule journée, ont été soumises à sa signature : une employée du service des assurances sociales victime d'un passe-droit en matière d'avancement ; un étranger à qui l'autorisation de travailler était refusée, bien que son activité ne pût faire concurrence à la main-d'œuvre française ; un autre étranger expulsé de France à la suite d'un dissentiment personnel avec le maire de la commune qu'il habite ; un mutilé de guerre, titulaire d'un emploi réservé, qui n'ayant pu prendre son poste à la date fixée a été déclaré démissionnaire et demande une nouvelle nomination ; des indigènes du Togo qui se plaignent de brimades et demandent que leurs doléances soient soumises à une commission d'inspection mobile ; des conseillers municipaux d'une commune s'élevant contre un abus de pouvoir du maire ; un jeune soldat qui se plaint de n'avoir pas reçu les soins médicaux nécessités par son état ; une veuve de fonctionnaire qui ne touche pas la pension à laquelle elle a droit ; une étudiante polonaise en diffi-

culté avec l'administration au sujet de sa carte de séjour ; un groupe de soldats se plaignant qu'une cognotte constituée par eux en vue d'organiser une fête ait été confisquée par un officier et versée par lui, contre leur gré, à une caisse de secours ; une jeune auxiliaire de perception accusée par son chef d'un vol qu'elle n'a pas commis ; des atteintes portées à la liberté de la presse en Nouvelle-Calédonie ; une réclamation d'un groupe d'agents militaires qui ne touchent pas d'indemnité de résidence alors que le personnel d'une commune voisine bénéficie de cette ferions dans la même ligne, car il ne peut y en avoir été frappés pour action syndicale ; une demande de grâce présentée en faveur de Seznec, etc... etc...

Sans doute, M. Basch, il le dit et le répète, nous devons vouer le meilleur de notre effort à la sauvegarde de la paix, parce que, si la paix n'est pas maintenue, il n'y a plus de démocratie ni de Ligue, il n'y a que la boucherie. Mais, pour la paix, nous faisons tout ce que nous pouvons faire : nous ferions davantage encore si nous avions plus de moyens, mais nous le ferions dans la même ligne, car il ne peut y en avoir d'autre.

M. Basch estime qu'entre la majorité de la Ligue et le Comité Central il n'y a pas de divergences. Il propose que la Ligue poursuive tenacement et énergiquement les tâches qu'elle a entreprises. Il est facile de faire vibrer la foule en lui promettant des choses impossibles, mais où cela mène-t-il ?

Quelles méthodes nouvelles, quels buts nouveaux nous propose ce qu'on appelle l'opposition ? Il le demande amicalement à Challaye. S'il les connaissait, peut-être le Comité Central s'y rallierait-il ?

\*\*\*

M. Emile Kahn donne lecture des lettres d'excuses et des avis des membres du Comité Central qui ne sont pas présents à la séance.

M. Léon Brunschwig :

« Excusez-moi et veuillez me faire compter parmi ceux qui font confiance au président et au secrétaire général pour maintenir notre ligne de conduite en tenant compte certes des tendances sentimentales qui se sont fait légitimement jour dans les débats du Congrès, mais en plaçant aussi en regard les réalités de fait qu'il ne dépend pas de nous de modifier, pas plus dans le présent que dans le passé. »

M. Maurice Hersant :

« J'estime que les circonstances présentes imposent, plus que jamais, à la Ligue de faire entendre sa voix chaque fois que l'occasion se présentera de parler de la paix. »

« Contre la coalition d'intérêts qui s'efforce, dans toutes les nations d'Europe, pour ne parler que de celles-là, de développer l'esprit belliqueux et d'amoindrir les peuples les uns contre les autres, la Ligue doit lutter sans relâche et essayer d'ouvrir les yeux des aveugles involontaires. »

M. Robert Perdon :

« Le Congrès ne pouvait pas ne pas accepter le rapport moral, ni les principes essentiels de la résolution du Comité Central, sur la question des traités. »

« Mais l'atmosphère du Congrès, les élections au Comité Central, montrent clairement que les ligueurs demandent à leurs dirigeants une action moins académique. »

« En ce qui concerne la paix, la paix dans les esprits, la paix dans les cœurs, la paix dans les faits, je vote pour une action plus hardie, et si la revision des traités doit en être le prix, je suis pour la revision des traités. »

M. Maurice Viollette :

« Quels seraient ces autres principes suivant lesquels on pourrait envisager la question de la paix ? S'agit-il d'envisager spécialement le désarmement unilatéral ? »

« Pour mon compte, je considère que la position prise par la Ligue jusqu'à présent, et plus spécialement par le Comité Central — car je fais les réserves les plus expresses sur les tendances du dernier Congrès — me paraît parfaitement sage. »

« Je viens de relire, dans le 5<sup>e</sup> volume des « Œuvres de Laurès », qui vient de paraître, l'admirable discours qu'il prononçait à Nancy sur l'indépendance des nations, sur leur devoir de se défendre, sur leur nécessité historique, sur la valeur de l'idée de patrie et la nécessité pour les travailleurs, non pas de la détruire, mais de la socialiser, moi, j'en reste là ; et si s'agit de prendre l'initiative d'une politique inspirée par un néo-hervéisme, j'aime autant m'en aller tout de suite. »

M. Demons :

« La Ligue, dans ses campagnes antérieures, a fait pression sur les gouvernements, sur la S.D.N. pour obtenir la paix. »

« L'expérience a montré que les gouvernements, la S.D.N. ne savaient, ne pouvaient ou ne voulaient organiser la paix. « Or, la paix sera toujours menacée tant que les gouvernements auront le droit ; d'armer en temps de paix, de mobiliser en temps de guerre, de réquisitionner hommes, matériel et argent. »

« Pour des résultats sérieux, une campagne s'impose d'une forme nouvelle, ayant pour objet de dresser les droits nouveaux de l'homme contre les droits périmés de l'Etat. »

« Quels sont ces droits ? Ceux affirmés par le Président Basch au Congrès International des Ligues des Droits de l'Homme : droit à la vie, droit de ne pas tuer, de ne pas être tué. »

« En d'autres termes, à tout homme reconnaître : le droit de ne pas porter les armes en temps de paix, le droit de ne pas être mobilisé en temps de guerre ; à la collectivité : reconnaître le droit de réuser hommes, matériel, subsides à tout gouvernement en rébellion contre la souveraineté nationale ou violant la justice internationale. »

M. Maurice Milhaud :

« Je vote en faveur de la continuité de l'action et de la propagande de la Ligue telles qu'elles ont été entreprises jusqu'ici et, par conséquent, contre l'adoption d'autres principes. »

« Les motifs de mon vote sont : l'adoption unanime du rapport moral, l'acceptation par le Congrès des principes essentiels contenus dans la résolution présentée par le Comité Central et, enfin, ma conviction que cette action entreprise jusqu'ici est la plus efficace pour la paix, le désarmement et la bonne réputation de notre association. »

M. Philip :

Il me semble que :

1) Le Comité doit continuer dans les grandes lignes à mener la propagande dans la même direction et je n'entrevois pas la nécessité d'une brusque volte-face. Mais,

2) En face de la situation internationale actuelle, il me paraît nécessaire d'accentuer plus encore que par le passé l'effort en faveur de la paix et

3) En présence du vote du dernier Congrès, qui me paraît prendre une conscience plus exacte des nécessités de l'heure présente, il importe d'abandonner et de combattre toute idée de sanctions militaires, armée internationale ou généralisation de la conscription, à la fois dangereuses pour la paix et inapplicables parce qu'inacceptables pour les pays anglo-saxons ; il faut, comme par le passé, mettre au premier plan l'effort d'organisation de la paix, mais en insistant surtout sur la définition de l'agresseur (conciliation, arbitrage, réorganisation de la S.D.N.) et l'organisation de sanctions morales et économiques (boycottage, refus de crédit, introduction dans la constitution des pays démocratiques d'un article déclarant que lorsque la nation est déclarée solennellement agresseur par la S.D.N., l'insurrection devient pour chaque citoyen un droit et l'objection de conscience un devoir).

4) En présence des cas d'objection qui se multiplient, il serait souhaitable que la Ligue étudie le problème dans un prochain Congrès et que le Comité Central prenne dès maintenant position pour le respect de cette attitude en préparant et demandant à nos amis de présenter au Parlement un nouveau projet de service civil.

M. André Gouguenheim :

« Il me semble que la question est mal posée et prête à équivoque : il n'y a pas, que je sache, un seul membre du Comité qui songe à critiquer, encore bien mieux à répudier la « politique de Paix » que la Ligue préconisait dès avant la Grande Guerre, qu'elle a eu le courage de « publier » pendant la guerre et de clamer après la guerre. »

« C'est, plutôt les méthodes qui sont à modifier, ou plus exactement encore, une méthode qui est à instaurer ou à restaurer ; des affirmations catégoriques que les délégués du Comité Central devraient s'abstenir de porter dans les conférences publiques qu'ils font. Assez de points communs sur lesquels une unanimité formelle existe entre nous forment le substratum de notre doctrine — au-dessus de la mêlée des partis politiques — pour que l'action et la propagande de la Ligue ne servent pas de prétexte à des déclarations et à des affirmations dénégatives et à des contre-vérités historiques là où il subsiste des doutes. »

« Je ne puis en dire plus ; je reste avec le Victor Basch de toujours pourvu que lui-même reste lui-même et notamment, l'auteur de l'étude magistrale sur les responsabilités de la Guerre : Autriche, Allemagne, etc... — responsabilités indirectes, je vais plus loin : Poincarisme — je reste avec l'Emile Kahn de toujours qui était bien d'accord avec Quillard, avec Guarnut et en désaccord avec Morhardt sur la question cruciale. »

« Enfin, je profite (singulière expression) de l'occasion de parler... de loin au Comité Central pour attirer l'attention de mes collègues sur la *nécessité urgente* de faire entendre la voix de la Ligue sur la crise actuelle qui met en péril la vie même de la Nation et la Paix ; à côté des Droits de l'Homme, il y a des devoirs des hommes et des citoyens.

« Qu'on prenne garde que nos droits soient prochainement engloutis avec le régime parlementaire, par les complaisances, l'aveulement des parlementaires eux-mêmes et l'affaïssement effroyable de la conscience des citoyens. »

\* \* \*

M. Bayet ne comprend pas qu'on ait pu critiquer M. Langevin ou contester à M. Challaye le droit de développer son rapport comme il l'entendait. Ils avaient, l'un et l'autre, non seulement le droit, mais le devoir d'exprimer toute leur pensée.

Ceci dit, M. Bayet est en désaccord avec M. Challaye sur deux points : 1° Il semble malheureusement incontestable qu'une grande partie de l'Allemagne soit militariste ; 2° le problème des « responsabilités » de la guerre relève du patient labeur des historiens, d'une application minutieuse de la méthode critique ; d'une assemblée comme la Ligue est qualifiée pour déclarer en termes généraux qu'il n'y a pas eu responsabilité exclusive pour l'Allemagne et que l'article 231 doit être aboli ; mais les problèmes historiques relèvent de la méthode scientifique et ne peuvent être tranchés par des votes.

En ce qui concerne l'armée internationale, ce qui s'est passé au Congrès marque une transformation de la doctrine de la Ligue. La Ligue jusqu'ici s'était prononcée en faveur d'une force de police internationale destinée à faire respecter les décisions de la S. D. N. Le Congrès de Paris, reniant les affirmations antérieures, a condamné le principe de cette police. Il a estimé paradoxal que la Ligue ait soutenu une organisation militaire quelconque. Pleinement d'accord avec MM. Challaye et Langevin sur la nécessité d'éliminer finalement toutes les sanctions militaires, mais croyant qu'à titre transitoire l'existence d'une police internationale marque un progrès dans la voie du désarmement, M. Bayet a opposé à l'ordre du jour Challaye-Langevin-Planche un ordre du jour de conciliation que le Comité Central a bien voulu adopter.

Cet ordre du jour ayant été rejeté, il est apparu que, sur une question importante, il y avait désaccord entre la majorité de la Ligue et la majorité du Comité Central.

Cela étant, il paraît élégant que les membres de la majorité du Comité Central se tournent vers MM. Challaye, Langevin et leurs partisans et leur offrent de procéder à un referendum pour demander aux ligueurs s'ils estiment nécessaire de renouveler, par des élections générales, le Comité Central. En cas de réponse affirmative, M. Bayet, auteur du texte repoussé par le Congrès, se déclare personnellement prêt à démissionner.

C'est pourquoi il propose l'ordre du jour suivant :

Le Comité Central,

Remercie son président Victor Basch de l'effort exceptionnellement pénible qu'il a soutenu au cours du dernier Congrès ;

Décide que, dans les Congrès ultérieurs, il sera permis au président de déléguer un ou plusieurs vice-présidents pour le remplacer et intervenir dans les débats au nom du Comité Central ;

Déclare que l'action et la propagande en faveur de la paix ont été conduites par le président et le Comité en pleine et loyale conformité avec les directions données par les précédents Congrès ;

Constata que, d'autre part, ces directions ont été profondément modifiées par le dernier Congrès de Paris, puisque ce Congrès a condamné, à une grosse majorité, le principe d'une force armée de police internationale, idée autrefois défendue par la Ligue ;

Déclare qu'en raison de ce vote l'action et la propagande doivent s'inspirer de la thèse adoptée par le Congrès de Paris, étant bien entendu que chaque membre du Comité garde liberté pleine et entière de soutenir ses idées personnelles ;

Constata que, s'il y a dissentiment au sein de la Ligue sur la question de la police internationale, il n'y a aucun désaccord sur le but final qui est pour tous le désarmement

complet, l'arbitrage, la coopération des peuples et la condamnation sans appel de toute guerre ;

Décide de demander aux ligueurs, par voie de referendum, s'il y a lieu de procéder à un renouvellement général du Comité Central, les membres du Comité qui n'ont pas voté l'amendement Challaye-Langevin-Planche, se déclarant prêts à démissionner pour rendre ce renouvellement statutairement possible.

Il est bien entendu que M. Bayet ne propose cet ordre du jour que par un scrupule de correction vis-à-vis de la majorité du Congrès et de MM. Challaye et Langevin. Si ces derniers n'insistaient pas, il va sans dire que M. Bayet est tout prêt à retirer son ordre du jour.

M. Henri Guernut ne comprend pas le sens et l'utilité de ces deux longues séances du Comité Central, venant après un incident minuscule du Congrès. Comme ses collègues, il dira, cependant, son mot sur les trois points en discussion.

1° Il est évidemment regrettable que M. Challaye ait été choisi comme rapporteur de la question du désarmement. En faisant ce choix, le Comité a mis M. Challaye dans l'embarras, l'obligeant à dire, soit en son nom ce qu'il ne pensait pas, soit au nom du Comité Central ce que le Comité Central ne pouvait penser. De son côté, M. Challaye n'aurait pas dû accepter. Mais c'est là une erreur sans grande importance. Elle s'est produite déjà en 1929, au Congrès de Rennes, et elle n'a pas eu de conséquences redoutables.

2° Responsabilités de la guerre. M. Guernut ne croit pas que la Ligue soit faite et outillée pour publier et examiner à la loupe des textes historiques — elle n'est pas une société d'érudits. Quant à la question de savoir en gros, d'après les études faites par d'autres, qui est responsable de la guerre de 1914, c'est là une question d'ordre moral sur laquelle le Comité peut et doit se prononcer. Il s'est prononcé sur la guerre russo-japonaise, sur la guerre du Transvaal, sur la guerre du Rif, sur toutes les autres guerres : pourquoi pas sur celle-là ? Du reste, il s'est déjà prononcé, il a accepté en 1915 les conclusions de M. Victor Basch, il a renouvelé son sentiment dans plusieurs séances : pourquoi y renoncerait-il aujourd'hui ?

3° On a parlé de crise de la Ligue et M. Basch a essayé de démontrer qu'il n'en était rien. Mais, à quoi bon dissimuler nos divergences ? Elles éclatent. Des ligueurs croient à la seule responsabilité des Empires centraux, d'autres à la responsabilité de la France dans la guerre ; les uns veulent détruire les traités, les autres demandent qu'ils soient ajustés ; les uns n'attendent plus rien de la Société des Nations, les autres lui maintiennent leur foi ; les uns n'admettent sous aucune forme aucune mesure de force, d'autres voudraient organiser une force internationale ; les uns estiment que le désarmement suffit à créer la sécurité, les autres que le désarmement doit être lié à une organisation internationale qui garantisse la sécurité.

Jusqu'ici, c'étaient les seconds qui l'avaient emporté ; au dernier Congrès, il semble que la majorité, au moins parmi les délégués présents, se soit ralliée à la thèse adverse. Il n'y a pas de quoi s'en affiger outre mesure. Cette évolution est la conséquence des événements et aussi de notre libéralisme.

Devant le militarisme croissant, le surarmement des uns, l'armement clandestin des autres, devant l'impuissance de la Société des Nations, beaucoup de ligueurs ont placé leur foi dans la révolte des consciences individuelles. Ils se sont groupés dans une minorité ardente, résolue, qui s'est dépensée, qui est allée dans toute la France, où elle a fait une propagande active en usant de notre prestige et de nos moyens.

Cette nouvelle majorité comme elle s'appelle, sera différente de l'ancienne, mais elle est, reconnaissons-le, inspirée de l'esprit de la Ligue. C'est une autre Ligue, c'est encore la Ligue. Elle sera moins préoccupée que nous du recrutement, du redressement des injustices individuelles, elle sera moins nombreuse, moins prudente : elle sera une formation de bataille.



A cette Ligue, M. Guernut conserve joyeusement son adhésion : il craint seulement d'être, cette fois, de la minorité, attaché qu'il est à la raison, à la mesure et aux résultats.

En terminant, M. Guernut prie M. Bayet de retirer son ordre du jour. A quoi bon agiter inutilement la Ligue, il y a un Congrès dans quelques mois, la Ligue se prononcera.

\*\*\*

— Sur la question des rapports et des délégations du Comité, M. Challaye demande que des décisions fermes soient prises et que le Comité dise quels sont les droits des rapporteurs qu'il nomme et des orateurs qu'il charge de sa propagande. Il comprend le sentiment de M. Bayet mais il ne croit pas nécessaire d'introduire dans la Ligue la question de confiance empruntée aux usages parlementaires.

Il a demandé à la Ligue de reconnaître qu'elle s'est trompée en croyant que la France participait à la guerre du Droit, il le demande encore, il reconnaît s'être trompé lui aussi ; il n'y a aucun déshonneur à confesser une erreur.

Il ne croit pas la Société des Nations complètement inutile ; mais dans la question de la paix, elle s'est montrée tellement insuffisante qu'on ne peut plus avoir confiance en elle. Les réunions préparatoires à la Conférence du désarmement et cette conférence elle-même risquent de tromper les peuples ou ont pour but de les tromper et de dissimuler les armements, qui préparent la guerre.

Il n'a jamais dit que la France avait toute la responsabilité de la guerre ; il pense, au contraire, que les Austro-Hongrois et les Allemands ont leur part de responsabilités ainsi que la Russie tsariste. On lui a reproché de nier le militarisme allemand ; il ne le nie pas, mais il pense qu'en France on en parle trop et que, par contre, on ne parle pas assez du militarisme français. Pour combattre le militarisme allemand ou italien, c'est sur notre peuple à nous que nous devons agir, c'est notre propre militarisme que nous devons combattre. Notre armée peut être mal organisée, mais elle est énorme et coûteuse ; c'est elle qu'il faut réduire, puis supprimer, pour obtenir qu'Allemagne et Italie désarment aussi.

Que résulte-t-il du Congrès pour l'avenir de la Ligue ? Ce Congrès a révélé le désir, non d'un changement de personnes, mais d'un changement d'esprit. En votant contre l'idée, chère à MM. Tardieu et Paul-Boncour, d'une armée internationale, la majorité de la Ligue a rompu avec l'état d'esprit gouvernemental, elle a montré qu'elle est devenue plus révolutionnaire.

Répondant à l'appel du président, M. Challaye demande deux choses qui lui paraissent en harmonie avec les désirs exprimés par la Ligue au Congrès : 1° que la question des responsabilités de la guerre soit ouvertement posée et, tout d'abord, que des articles sur ce sujet soient régulièrement publiés dans les Cahiers ; 2° que le Comité admette l'adhésion des Sections à la fois aux Cartels modérés de la Paix et aux Comités d'Action contre la guerre issus du Congrès d'Amsterdam. Ou qu'on interdise les deux, ce qui serait regrettable, ou qu'on permette les deux ; mais on ne peut accepter que les Sections puissent adhérer aux premiers et pas aux seconds. Si l'article 14 des statuts s'y oppose, cet article doit être modifié.

M. Grumbach propose que, sur l'adhésion de la Ligue aux Comités d'Action, un nouveau débat soit institué à une prochaine séance. M. Challaye a demandé que la Ligue mène une lutte plus violente et plus révolutionnaire, mais qu'entend-il exactement par là ? Nous demande-t-il de mener une action dans la rue ? Laquelle ?

M. Grumbach demande à M. Bayet s'il estime que le désaccord qui est apparu au Congrès entre la majorité de la Ligue et le Comité, sur la question de l'armée internationale, est plus important que l'accord sur l'ensemble de la résolution. Après le vote du Congrès, un referendum est-il utile ?

M. Basch s'est demandé s'il fallait modifier l'ac-

tion de la Ligue, mais la question ne se pose pas. La Ligue doit se conformer à la résolution qui vient d'être votée par le Congrès et qui est, d'ailleurs, dans son ensemble, la résolution proposée par le Comité Central.

— Le peuple, déclare M. Corcos, est fatigué d'entendre les diplomates et c'est cet excès de fatigue que le Congrès a manifesté, c'est une réaction du bon sens populaire contre la guerre. Il y a, en France, des millions d'individus qui n'acceptent plus que les conflits se résolvent par les armes. Le droit à la vie étant le droit le plus sacré de l'homme et les hommes ne voulant plus risquer leur vie, les gouvernements devront trouver autre chose.

M. Corcos pense que le fait, pour les 180.000 ligueurs, par la voix autorisée de leurs délégués, d'avoir dit un « non » définitif à la guerre, quelles qu'en soient les formes et les modalités, est d'une grande portée d'exemple. Il appelle le jour où toutes les fractions organisées de la démocratie internationale élèveront une proclamation semblable. Cependant, il ne se rallie pas à la proposition de M. Bayet. Il craint qu'on ne risque ainsi d'élargir au sein de la Ligue une fissure qui n'est pas très apparente et dont beaucoup de ligueurs ne se doutent même pas.

M. Pioch fait partie de ce qu'on est convenu d'appeler la minorité. Cette minorité qui, a dit M. Guernut, fait sa propagande partout. M. Pioch observe qu'il a mené son action, non pas au nom de la Ligue, mais d'une autre organisation pacifiste. Ce n'est d'ailleurs pas le Comité Central qui l'a envoyé dans les Sections, mais ce sont les Sections qui l'ont appelé.

La Ligue évolue, la majorité se déplace, personne jusqu'ici n'a quitté la Ligue et personne ne la quittera à cause de cette évolution.

La question essentielle est celle de savoir si le citoyen doit s'effacer devant l'homme ou l'homme devant le citoyen, et c'est la réponse que nous donnons les uns et les autres à cette question qui fait la divergence entre nous. Il faut conserver à tout prix le libéralisme de la Ligue. Il n'y a pas lieu de se montrer pessimistes parce qu'il y a eu au Congrès, contre la guerre, une lame de fond qui est l'honneur de tous les militants.

\*\*\*

M. Emile Kahn répond à M. Challaye sur l'adhésion des Sections au Cartel de la paix. L'article 14 des statuts est appliqué à tous et l'a toujours été. Les Sections ne donnent pas au Cartel de la Paix une adhésion permanente, mais il leur arrive d'organiser une action limitée avec ce Cartel qui a la même doctrine que la Ligue. Le Comité Central a estimé, au contraire, qu'il ne pouvait recommander aux Sections, une action commune avec les Comités d'action, dont les thèses s'opposent aux thèses de la Ligue.

M. Challaye a demandé également que soient définis les droits des orateurs et rapporteurs. Jamais on n'a contesté aux membres du Comité, quels qu'ils soient, le droit d'exprimer librement leur opinion, même si cette opinion n'est pas celle de la majorité. Le Comité a seulement exprimé le vœu que celui qui parle en son nom personnel l'indique expressément. La question du rapport au Congrès était différente : M. Challaye aurait pu, évidemment, distinguer entre son opinion personnelle et celle de la majorité qu'il représentait, une équivoque eût été évitée. Mais s'il n'en a rien fait, c'était son droit ; au Comité, désormais, de fixer son choix en connaissance de cause.

M. Emile Kahn repousse la proposition de M. Bayet pour quatre raisons :

1° La doctrine du Comité n'a pas été désavouée au Congrès, comme certains ne plaisent à le dire. La question de l'armée internationale n'a pas été présentée comme une question fondamentale. Si le Comité Central a demandé un vote par mandat sur ce point, c'est par respect d'une transaction intervenue entre les partisans et les adversaires de la force internationale. C'est aussi parce que les Sections n'en avaient pas discuté. A aucun moment, la question de confiance n'a été posée là-dessus.

2° Ce n'est pas la première fois qu'une addition est votée dans un Congrès contre l'avis du Comité Central.

Au Congrès de Toulouse, sur la question de la laïcité, un vote par mandat a introduit dans la résolution une disposition combattue par le Comité Central ; personne n'a pris la chose au tragique, et proposé ni referendum, ni démission.

3° Le différend essentiel entre ligueurs ne porte pas sur l'armée internationale, question secondaire, il porte sur les points suivants : faut-il ou non rester fidèle au principe de la Société des Nations ? Faut-il ou non dire la vérité tout entière ? Devons-nous laisser croire, comme M. Challaye l'a fait au Congrès, que la France seule est impérialiste et militariste ? Pouvons-nous prétendre que l'impérialisme et le militarisme des autres Etats ne comptent pas ? Cette mutilation de la vérité se retournerait contre nous : les pacifistes ainsi trompés deviendraient, en certaines circonstances, sous l'effet d'une révélation subite, les nationalistes les plus ardents.

M. Pioch déclare que, pour son compte, il n'a jamais soutenu que la France seule était militariste.

M. Kahn est heureux d'enregistrer cet accord. Il en vient au quatrième argument contre la proposition de M. Bayet : le trouble injustifié qu'elle provoquerait dans la Ligue.

En saisissant les Sections d'un conflit qui n'existe pas, on le fait naître. On divise chaque Section en deux partis. On absorbe toute la vie des Sections, pendant toute la durée du referendum, en discussions intestines. Levrerons-nous la Ligue à ces querelles intérieures au moment où tant de graves questions, posées devant elles, réclament l'unité dans l'action ?

M. Langevin ne croit pas qu'il y ait lieu de dramatiser la situation. Les questions se posent devant la conscience de la Ligue comme elles se posent devant notre conscience à chacun ; les événements vont vite. Le devoir du Comité Central est de se conformer aux indications des Congrès. Il doit s'adapter aux circonstances au fur et à mesure que celles-ci se modifient. Certes, il n'est pas surprenant que nous ne soyons pas tous d'accord sur de telles questions, mais il n'y a pas de désaccord profond entre nous et nous ne devons pas troubler les Sections à propos de divergences inévitables sur des modalités particulières d'action.

Il n'y a pas de nouvelle Ligue s'opposant à l'ancienne, mais une évolution. Ce qui arrive fait partie et doit faire partie de la vie normale de la Ligue et le fait que nous n'évoluons pas en même temps sur tous les points ne doit pas nous empêcher de poursuivre, ensemble, cette tâche quotidienne de la Ligue à laquelle celle-ci doit son autorité. Ce débat était néanmoins utile ; il témoigne de la conscience que nous apportons à l'étude des graves problèmes que nous voulons tous voir la Ligue contribuer à résoudre.

M. Bayet craint que sa proposition ait été mal comprise. Etant de ceux qui ont été mis en minorité, il a cru honnête de la présenter. Si les membres du Comité, partisans de la thèse qui a triomphé au Congrès, ne sont pas de cet avis, il retire sa proposition.

M. Victor Basch s'étonne de la façon dont M. Guernut a posé la question et opposé la Ligue ancienne à la Ligue nouvelle. Nous avons toujours défendu le droit pour chacun de soutenir son opinion même si elle n'est pas celle de la majorité. Il n'y a qu'une seule Ligue, d'accord pour lutter contre la guerre et pour la démocratie et en désaccord seulement sur des questions de méthode, comme il est normal.

Nous continuerons notre action, chacun le fera avec son tempérament, avec ses idées propres. Il n'y a pas lieu d'organiser un referendum. Le Congrès de 1933 est proche. La Ligue pourra y exprimer son opinion lors de la discussion du rapport moral.

En attendant, l'immense majorité du Comité Central s'est ralliée aux idées de son président et a décidé de continuer son action telle qu'elle a été menée jusqu'ici.

## NOS INTERVENTIONS

### Est-ce exact ?

#### A Monsieur le Ministre de la Guerre

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur un fait que relate le journal le *Populaire*, à la date du 27 février.

Voici comment s'exprime ce quotidien :

« Vendredi dernier, dans la cour de l'Ecole Militaire, un jeune caporal croisa le général Weygand, il le salua. Le chef de l'Etat-Major l'appela alors et lui fit remarquer, d'un ton sec, qu'il avait son képi de travers. L'homme, pour employer le langage de ces messieurs galonnés, redressa sa coiffure. Mais le général, trouvant sans doute que le couvre-chef n'occupait pas encore la place réglementaire, entra dans une violente colère et, d'un coup de cravache en pleine figure, fit tomber à terre le képi. Puis il fit arrêter séance tenante le malheureux caporal, le fit conduire aux locaux disciplinaires et l'avertit qu'il lui infligeait trente jours de prison. »

Nous vous aurions une vive gratitude de vouloir bien prescrire une enquête sur ce fait, dont la victime serait le caporal Bréchet du 22<sup>e</sup> C.O.A. et de nous en faire connaître les résultats.

(1<sup>er</sup> mars 1933.)

### Toujours le Préfet de Police !

#### A Monsieur le ministre de l'Intérieur

Nous tenons à appeler votre plus sérieuse attention sur les faits suivants :

Mardi dernier, la Ligue d'action Universitaire Républicaine et Socialiste organisait à la Salle des Sociétés Savantes, un meeting contre le fascisme.

La réunion obtint un plein succès et se déroula dans un calme absolu.

A la sortie, les étudiants auxquels s'étaient mêlés quelques ouvriers, remontaient paisiblement vers l'Observatoire, au nombre de deux cents environ, sans cris, ni chants, ni manifestations d'aucune sorte. A la hauteur de la rue Le Goff, ils furent chargés brutalement par les agents qui, à coups de poings américains et de matraques, blessèrent plusieurs d'entre eux, dont quelques-uns assez sérieusement.

Trois jeunes gens furent emmenés au poste place du Panthéon ; l'un, ouvrier menuisier, fut odieusement brutalisé et ses camarades ne savent s'il est en prison ou à l'hôpital.

Nous sommes obligés de protester auprès de vous contre ces meurs indignes.

La police tolère et même protège toutes les manifestations organisées par l'Action Française, les Jeunes Patriotes et les Croix de Feu contre la démocratie et le régime parlementaire. Récemment encore, les jeunes fascistes ont pu, sans risque ni répression, envahir une salle, y répandre des boules pointues et des ampoules lacrymogènes.

Nous tenons à savoir de vous si le préfet de Police est maintenu en fonctions pour livrer la rue au fascisme et si le gouvernement républicain se refusera plus longtemps à défendre ceux qui défendent la République.

(11 mars 1933.)

### M. Chiappe fait école

#### A Monsieur le ministre de l'Intérieur

Nous avons l'honneur, sur les indications de notre Section de Saint-Etienne (Loire), d'appeler d'une façon toute particulière votre attention sur les faits suivants :

Le 11 novembre dernier, à Saint-Etienne (Loire), des jeunes gens, M. Paul Laurent et M. Emile Salis, et la sœur de ce dernier, Mlle Salis, qui distribuaient des tracts pacifistes et avaient crié : « A bas la guerre ! » furent appréhendés par des agents de police, malmenés et conduits au commissariat de police, où leur état civil fut relevé.

Permettez-nous de protester contre cette triple ar-

restation, encore qu'elle ait été de courte durée. Que pouvait-on reprocher à ces jeunes gens ? Serait-ce maintenant un délit de faire campagne en faveur de la paix et les mots : « A bas la guerre ! » constitueraient-ils un « cri séditieux » ? Et verrait-on, par une inexplicable contradiction, à la fois le gouvernement affirmer la volonté de paix des Français et tolérer que soient considérés comme des perturbateurs, comme des délinquants, ceux-là qui, sans troubler l'ordre, manifestent publiquement leur idéal pacifiste ?

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour éviter à l'avenir, de la part des agents de police, de semblables abus.

Nous vous aurions une vive gratitude de nous tenir au courant de la suite que vous réserverez à la présente intervention.

(7 mars 1933.)

### Pour la liberté de conscience

#### A Monsieur le ministre des Colonies

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur les faits suivants :

M. Thai-Van Gam, Annamite de Cochinchine, s'était rendu en avril 1932 à Tourane (Annam).

Quelques semaines après son arrivée, il demandait par requête du 15 avril adressée à M. le Résident-Maire de Tourane, l'autorisation de propager dans cette ville la religion caodiste et d'ouvrir un oratoire destiné à l'exercice de ce culte. Il lui fut répondu que sa demande n'était susceptible d'aucune suite.

Le 14 août suivant, M. Thai-Van-Gam adressa au résident-maire une déclaration signée par 26 fidèles caodistes qui s'engageaient à ne pas troubler l'ordre public dans l'exercice de leur religion.

Cet engagement ayant été transmis au service de la Sûreté, les signataires auraient été convoqués afin de fournir des explications. Six d'entre eux, nous expose-t-on, reconnurent avoir signé la déclaration, un autre renia sa religion, quatre, pris de peur, nièrent avoir signé, les autres s'étaient enfuis.

Placé sous mandat de dépôt, M. Thai-Van-Gam fut condamné le 8 septembre à six mois de prison avec sursis et cinq ans d'interdiction de séjour.

Aux derniers renseignements que nous ayons reçus, M. Thai-Van-Gam se verrait menacé d'être reconduit sous escorte à Saigon.

Nous vous aurions une vive gratitude de vouloir bien prescrire une enquête sur les conditions dans lesquelles ces faits se sont déroulés, et de nous en faire connaître les résultats.

(9 février 1933.)

### Une grâce opportune

#### A Monsieur le ministre de la Guerre

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation de Dang-Binh-Thanh, détenu sous le N° 4.537 au pénitencier de Poulo Condore (Cochinchine française).

La femme de ce détenu, Phan-Thi-Dieu qui demeure au village de Traoön, Canton de Thanhtri à Cantho (Cochinchine) nous expose que celui-ci a été le 16 janvier 1916 condamné aux travaux forcés à perpétuité par le 1<sup>er</sup> Conseil de guerre du Tonkin pour attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat, entretien d'intelligences avec l'ennemi et port d'armes contre la France.

Des renseignements insuffisants qui nous sont fournis sur le fond de cette affaire, nous retenons que Dang-Binh-Thanh a été poursuivi pour les mêmes faits et en même temps qu'un grand nombre d'Annamites qui, à l'heure actuelle, sont libérés.

Nous retenons aussi que Dang-Binh-Thanh a fait l'objet, de la part du Directeur du pénitencier, de neuf propositions de grâce depuis l'année 1924 ; que toutes ces propositions sont formulées en termes particulièrement élogieux à l'égard de ce détenu. Nous croyons savoir que la dernière proposition en date du 10 juin 1932 mentionne l'excellente conduite et le très bon es-

prit de Dang-Binh-Thanh, que celui-ci est représenté comme un sujet doux, discipliné, travailleur, consciencieux et très soumis, qualités très rares chez un détenu.

Nous ajoutons que Dang-Binh-Thanh fait preuve de ces mêmes qualités depuis qu'il est détenu, c'est-à-dire depuis plus de 17 ans ; il est permis de penser que sa bonne conduite ne s'étant pas démentie pendant une si longue période de détention, on doit lui faire confiance et estimer qu'il a suffisamment expié ses fautes. Dang est père de six enfants ; il a vieilli, il a souffert, sans avoir jusqu'à ce jour bénéficié d'aucune mesure de clémence.

Nous vous aurions une vive gratitude de bien vouloir prescrire l'examen attentif de la situation de Dang-Binh-Thanh et nous espérons que les résultats de cet examen vous permettront de prendre en sa faveur une large mesure de clémence.

Nous vous serions, en outre, reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention.

(3 février 1933.)

### Les abus de la Justice

#### A Monsieur le Garde des Sceaux

Permettez-nous d'appeler d'une façon toute particulière votre attention sur les faits suivants dont la gravité ne saurait échapper à votre examen.

Sur la plainte de M. C..., fabricant de soieries à Lyon, M. R. L..., industriel, fut inculpé par M. Canon, juge d'instruction à Lyon, de détournements et de faux en écritures commerciales. Placé sous mandat de dépôt le 13 juin 1932, bien qu'il ait un domicile et soit père d'un jeune enfant, M. L... est actuellement encore détenu à la maison d'arrêt de Lyon.

Conformément à nos statuts, nous n'intendons en aucune façon connaître des faits qui motivent l'information en cours, mais seulement vous signaler les lenteurs de cette instruction et les conditions dans lesquelles M. L... est maintenu en détention préventive.

Une première demande de mise en liberté provisoire étant restée en suspens, sans qu'aucune ordonnance ait été rendue, M<sup>e</sup> Lardont, avocat à la Cour d'Appel de Grenoble, défenseur de M. L..., la renouvela. L'ordonnance de rejet prise à la suite de cette seconde demande fut cassée par arrêt de la Chambre des mises en accusation pour vice de forme. Une seconde ordonnance de rejet fut confirmée par arrêt du 12 janvier 1933.

La loi du 9 février « sur la liberté individuelle » ayant été promulguée, M. L... et son défenseur furent convoqués en Chambre du Conseil le 12 février ; une note du magistrat instructeur indiquait qu'il réglerait le dossier « sous huitaine ». Le Président décida qu'il n'y avait lieu de faire droit à la demande de mise en liberté, mais que si dans les huit jours le juge d'instruction n'avait pas réglé le dossier, il conviendrait de présenter une nouvelle demande.

Le 21 février, le dossier n'étant pas transmis au Parquet, M<sup>e</sup> Lardont déposa donc une nouvelle demande. Le 23, il était informé par lettres recommandées que le juge d'instruction avait rendu une ordonnance de renvoi en police correctionnelle, et une ordonnance de mise en liberté provisoire. Cette seconde ordonnance était ainsi notifiée :

« Tribunal de Lyon,

Lyon, le 23 février 1933.

« En exécution de l'article 10 § 2 de la loi du 8 décembre 1892, il est immédiatement donné connaissance à M<sup>e</sup> Lardont, avocat-conseil de M. L..., que M. Canon, juge d'instruction vient de rendre une ordonnance de mise en liberté provisoire.

Le Greffier :  
(Signature illisible.)

Or, le 24 février, M. R. L... prévenait son défenseur que la mise en liberté provisoire lui était refusée et qu'il s'était pourvu devant la juridiction compétente.

D'une part, il apparaît vraiment excessif qu'un juge d'instruction ait mis neuf mois pour instruire cette

affaire ; et, d'autre part, on ne sait que penser de l'attitude de ce magistrat signifiant au défenseur une ordonnance de mise en liberté provisoire, alors que précisément il refuse cette mise en liberté !

Nous portons à votre connaissance ces faits qui ne nécessitent aucun commentaire et nous vous demandons instamment de prendre à la fois les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir de semblables abus et, à l'égard du magistrat, les sanctions qui apparaissent opportunes.

Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien nous tenir au courant de la suite que vous réserverez à la présente intervention.

(15 mars 1933.)

## Autres interventions

### GUERRE

#### Service de Santé

Albi (Décès de soldats à). — Le 10 février, nous avions signalé au ministre de la Guerre que, par suite d'une épidémie de grippe, six jeunes soldats de la garnison d'Albi étaient morts depuis le 19 janvier, qu'un nombre plus considérable de malades se trouvaient encore à l'hôpital. La presse locale, qui relatait ces faits, ajoutait qu'aucune épidémie n'avait été constatée en ville et que des manœuvres en montagne inopportunes pourraient être à l'origine de l'épidémie qui avait décimé les soldats, d'autant que plusieurs d'entre eux, déjà malades, n'avaient pas été exemptés de service et avaient dû participer à ces manœuvres.

Nous demandons qu'une enquête fût prescrite afin de préciser les causes et les responsabilités de ces décès.

Voici la réponse que nous avons reçue :

« Je n'ai pas besoin, tout d'abord, de marquer avec quel vigilant intérêt je me fais tenir informé de la marche de cette épidémie, qui paraît fort heureusement évoluer dans un sens favorable, ni d'ajouter que toutes les instructions utiles pour combattre le mal ont été données et que je tiendrai la main de la manière la plus ferme à leur exécution.

« Néanmoins, je crois utile de résumer ici les éléments d'information qui me sont parvenus à la suite des enquêtes prescrites.

« La manœuvre de Saint-Pons, à laquelle le général commandant la 16<sup>e</sup> région assistait, a, il faut le reconnaître, coïncidé avec une pluie torrentielle ; mais, pour cette raison, elle a été arrêtée le premier jour à midi et la manœuvre du second jour a été décommandée. Comme l'état sanitaire du 15<sup>e</sup> R. I. est resté satisfaisant pendant trois semaines, il convient de penser que cet exercice n'est pas à incriminer. D'ailleurs, les deux autres régiments d'infanterie de la 31<sup>e</sup> division d'infanterie et un fort détachement du 50<sup>e</sup> régiment d'artillerie divisionnaire y avaient également participé et leur état sanitaire s'est maintenu normal. Fait encore plus caractéristique, le 3<sup>e</sup> bataillon du 15<sup>e</sup> R. I., qui tient garnison à Rodez, et qui avait pris part à la manœuvre dans les mêmes conditions que le reste du régiment, n'a eu, depuis lors, ni mortalité ni morbidité anormale.

« La grippe, d'allure tout d'abord bénigne, a commencé à se manifester au 15<sup>e</sup> R. I. le 7 janvier. Dès ce moment, toutes les prescriptions réglementaires ont été prises : allègement du tableau de travail, boissons chaudes, etc. Une seule manœuvre de garnison avec repas sur le terrain a eu lieu, le 25 janvier, par temps froid et très beau. Le colonel avait préalablement pris l'avis du médecin qui avait estimé que cette journée de plein air, avec grand soleil, ne pouvait qu'être profitable à la santé du personnel. Les hommes sont partis à 8 h. 30 et rentrés à 17 h. 20. La manœuvre ne peut pas être considérée comme ayant déterminé l'aggravation de la grippe, car les trois premiers décès, bien qu'ils soient postérieurs à cet exercice, ont porté sur des soldats qui n'y avaient pas participé. De même, le dernier soldat mort des suites de la grippe (le 7 février) était rentré à l'hôpital au début de décembre, pour fracture du bras, et n'en était pas ressorti depuis cette époque.

« D'autre part, au point de vue sanitaire et en ce qui concerne l'activité du service de santé, il m'est possible de vous donner les indications suivantes :

« Après s'être manifestée d'une façon bénigne, comme je vous l'ai dit, au début de janvier, la grippe a provoqué une première complication le 14, et un décès a été à déplorer huit jours plus tard. Après une période de

diminution, le 27 janvier, le médecin de la place a signalé que, depuis quatre ou cinq jours, étaient apparues des formes pulmonaires plus nombreuses et plus sérieuses. Ce jour-là, un deuxième décès se produisit. Deux le 29, et un quatrième le 30, survinrent également.

« Le directeur du Service de Santé de la 16<sup>e</sup> région s'est rendu sur place dès le 29 janvier pour vérifier les conditions dans lesquelles étaient assurés le traitement des malades et l'application des mesures prophylactiques. Il décida de renforcer le personnel médical de la Place par l'envoi d'un médecin commandant, médecin des hôpitaux militaires, particulièrement qualifié pour assurer la direction d'un service de contagieux, d'un médecin auxiliaire, d'une infirmière et de deux infirmiers.

« Le 2 février, il retourna à Albi, accompagné du médecin-chef du laboratoire régional de Bactériologie. La situation sanitaire était depuis la veille très améliorée. Néanmoins, il restait un assez grand nombre de malades graves : 4 sérieux et 9 graves, dont 2 dans un état alarmant.

« Les jours suivants, 3 nouveaux décès sont survenus par broncho-pneumonie et pleurésie purulente. La gravité de ces observés tient non pas à une insuffisance de soins ou de précocité dans le dépistage et le traitement des malades, non plus qu'à des conditions défavorables du casernement (encombrement, par exemple), mais bien à une virulence particulière du germe identifié (le streptocoque) à l'origine des diverses complications. Il s'est donc agi d'une épidémie de grippe dans un foyer très localisé, puis qu'aucune autre garnison de la région n'a été atteinte. Les mesures prophylactiques les plus rigoureuses ont été mises en œuvre précocement et opportunément.

« Aux derniers renseignements, le nombre des malades est en décroissance très marquée et les entrées à l'hôpital ont sensiblement diminué. En dehors de deux malades dont l'état est encore alarmant depuis plusieurs jours, la plupart présentent un mieux certain.

« Enfin, le médecin général, inspecteur des Services d'Hygiène et d'Epidémiologie de l'Armée, a été chargé de se rendre sur place pour étudier l'état sanitaire actuel et les conditions d'installation du casernement et de traitement des malades.

« Telles sont, Monsieur le Président, les précisions que j'ai tenu à vous fournir. Elles sont, je l'espère, de nature à donner les apaisements légitimement demandés. »

### TRAVAIL

#### Droits des étrangers

Réfugiés politiques. — Nos lecteurs se rappellent que nous étions intervenus, le 22 septembre, auprès du Ministre du Travail, pour que les décrets prévus par l'article 2 de la loi votée le 16 juillet 1932, et promulguée le 12 août, sur la protection de la main-d'œuvre nationale, précisent le régime de faveur que le ministre s'était engagé à instituer pour les réfugiés politiques et diverses autres catégories d'étrangers particulièrement intéressants : mutilés du travail, étrangers mariés à des Françaises, pères d'enfants français, anciens combattants des armées alliées. (V. *Cahiers* 1932, p. 571.)

M. Dalimier nous a adressé le 8 novembre la réponse suivante :

« En ce qui concerne la situation au regard de cette loi des différentes catégories de travailleurs étrangers mentionnées dans votre lettre du 22 septembre, je tiens à préciser qu'il n'est nullement dans mes intentions de modifier la façon de voir que j'ai exprimée à la tribune de la Chambre le 16 juillet dernier.

« J'ajoute toutefois qu'il n'est pas possible d'envisager une décision de principe en faveur de ces différentes catégories d'étrangers et qu'il ne pourra s'agir que de cas d'espèce qui seront examinés individuellement avec toute la bienveillance désirable.

« Il ne vous échappera pas que, dans ces conditions, il est matériellement impossible d'envisager dans les décrets à intervenir l'insertion d'une clause quelconque à ce sujet.

Cette communication nous a paru devoir appeler une réponse, que nous avons adressée le 22 décembre dernier dans les termes suivants :

« Vous avez bien voulu nous faire connaître qu'il n'est nullement dans vos intentions de modifier la façon de voir que vous avez exprimée à la tribune de la Chambre. Nous connaissons vos sentiments et nous ne doutons pas de votre sollicitude à l'égard des étrangers si dignes d'intérêt dont le sort nous inquiète. Toutefois, vous savez comme nous que la bonne volonté du ministre lui-même ne saurait être pour ces étrangers une sauvegarde suffisante. Ce n'est pas au ministre lui-même que ceux-ci ont affaire, et l'administration ne saurait même s'appuyer, lorsqu'elle est saisie

d'un cas particulier, sur vos seules déclarations à la tribune de la Chambre. Les services ont besoin de directives pratiques et d'instructions précises. Si vous ne croyez pas pouvoir régler par décret la situation des étrangers envisagés, tout au moins pourriez-vous prévoir des circulaires administratives.

« Nous ne demandons pas des mesures de bienveillance particulière pour tel étranger qui se trouve être réfugié politique ou tel autre qui a épousé une de nos compatriotes, nous demandons que tous ceux qui pourront établir qu'ils appartiennent à l'une des catégories ci-dessus énumérées soient l'objet d'un traitement spécial et que leur qualité intervienne de façon déterminante dans la décision à prendre à leur égard.

« De cette façon seulement, la bienveillance à laquelle ils ont droit et que vous êtes prêt personnellement à leur témoigner, pourra pratiquement se manifester.

« C'est pourquoi nous insistons auprès de vous, vous demandant instamment de donner à vos services toutes instructions nécessaires pour que vos intentions ne restent pas lettre morte et pour que les étrangers les plus dignes d'intérêt parmi ceux qui se sont fixés sur notre sol ne risquent pas d'être victimes de mesures de rigueur que vous n'avez pas voulues. »

Le 14 février, nous nous adressons personnellement à M. François-Albert dans les termes suivants :

Nous avons à plusieurs reprises demandé à vos prédécesseurs de fixer le régime auquel seraient soumis, au regard de la loi sur la protection de la main-d'œuvre nationale, certaines catégories d'étrangers se trouvant dans une situation particulière et notamment les réfugiés politiques.

Vous avez bien voulu, le 2 février, nous répondre, comme l'avait fait avant vous M. Dalimier, qu'il ne vous paraissait pas possible de prendre de décision de principe, mais que les cas particuliers seraient examinés avec la plus grande bienveillance.

Nous ne doutons ni de vos sentiments ni de votre bienveillance personnelle à l'égard des réfugiés politiques. Nous ne saurions, d'autre part, rester indifférents à la situation du marché du travail et nous comprenons vos préoccupations.

Mais vous savez que le ministère de l'Intérieur subordonne à l'autorisation de travail, la délivrance de la carte d'identité. Le refus d'autorisation de travail équivaut donc en pratique au refus de l'autorisation de résidence. Les réfugiés politiques ne sont pas très nombreux et il a toujours été l'honneur de la France de leur donner asile. Leur présence ne peut modifier sérieusement le marché du travail, et tant que des autorisations de travail sont délivrées à des ouvriers étrangers, ils doivent être les premiers à en bénéficier.

S'il vous paraît impossible de régler leur situation par décret, vous pouvez par simple voie de circulaire donner à vos services les instructions nécessaires pour que les demandes des réfugiés soient examinées et accueillies avant toutes les autres. Et pour que la crainte d'abus possibles ne soit pas un obstacle aux mesures que nous demandons, nous vous proposons de nous porter garants, d'accord avec les Ligues étrangères constituées en France — Ligues italienne, russe, hongroise, portugaise des Droits de l'Homme — de la qualité de réfugié politique des travailleurs qui solliciteront le visa de leurs contrats.

Ligueur de toujours, vous partagerez avec nous le souci d'assurer aux réfugiés la possibilité de vivre sur notre sol en travaillant honnêtement. Nous vous demandons de prendre les mesures qui, sans nuire aux légitimes intérêts de la main-d'œuvre française, assurent la sécurité matérielle à des étrangers qui, en fuyant la persécution politique, ont fait confiance à la France en l'élisant pour lieu d'asile.

Nous attendons avec confiance la décision favorable que vous ne manquerez pas de prendre après un nouvel examen de la question.

M. Bernard, receveur-buraliste de première classe à Mugron (Landes), souffrant d'une maladie d'estomac qui rendait son travail très pénible, avait adressé le 7 avril 1932 au directeur des Contributions indirectes à Mont-de-Marsan, une demande tendant à être autorisé, pour raisons de santé, à mettre en gérance à titre provisoire, le débit de tabacs dont il était titulaire. Sa demande renouvellée le 7 juillet n'obtint pas de réponse. M. Bernard s'étant fait construire une petite maison qu'il habite depuis le 1<sup>er</sup> juillet et d'autre part, le bail de la maison dans laquelle se trouve le débit de tabacs ayant expiré le 11 août, on conçoit la situation difficile de l'intéressé. — Après intervention auprès du ministre des Finances, M. Bernard a enfin obtenu satisfaction.

## A NOS SECTIONS

Depuis quelques semaines nous nous sommes trouvés, pour des raisons matérielles, dans l'impossibilité de faire paraître notre bulletin périodique La Ligue-Informations. Nous prions nos Sections de trouver désormais ici les renseignements que nous leurs donnions habituellement dans ce bulletin.

### SERVICE JURIDIQUE

#### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

##### 1<sup>o</sup> Affaires soumises par les Fédérations

Ain, Riquet, Travaux Publics.  
Ariège, Védère (Mme), Finances.  
Charente-Inférieure, Thomas, Education Nationale.  
Côte-d'Or, Huchon, Education Nationale.  
Dordogne, Paganel, Justice.  
Gers, Nabone, Travaux Publics.  
Ille-et-Vilaine, Jouannic (M.), Pensions.  
Manche, Lesage (Mathurin), Travaux Publics.  
Granville, Lesage (Mathurin), Travaux Publics.  
Oise, Bojomi (Mme), Justice.  
Sarre, Kleffer (Henri), Présidence du Conseil.  
Sarre, Montagne (Julien), Finances.  
Vaucluse, Villars (Grève scolaire), Education Nationale, Intérieur.

##### 2<sup>o</sup> Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence, Medici, Intérieur.  
Annemasse, Lambert (Alphonse), Justice.  
Annonay, Valet (Roger), Pensions.  
Antony, Diplômes délivrés par Etablissements d'enseignement libre à celui de l'Etat (Assimilation des), Guerre.  
Arbois, Arbois (Attitude du Maire de), Intérieur.  
Arles, Merlin (Paolo), Intérieur.  
Arvert, Lanone (Alexandre), Travaux Publics.  
Beauville, Beauville (Renseignements sur cumul d'emploi d'huissiers et greffier de paix), Garde des Sceaux.  
Bida, Gaillard (Camille), Pensions.  
Bruyère, Bernasconi (Joseph), Intérieur.  
Cahors, Bar, Curat (Yvonne), M. de Monzie.  
Constantine, Curat (Paul), Guerre.  
Corde, Fabre (Marin), Justice.  
Dignes, Cathala (Raymond), Intérieur.  
Fontenay-le-Comte, Mahamao, Guerre.  
Genève, Ecuver (Emile), Intérieur.  
Hamman Lif, Nataf, Pt du Conseil d'Etat.  
La Capelle, Parot (Vve), Pensions.  
Laval, Bruelle, Garde des Sceaux.  
Le Plant-Tremblay, Mantovanni (Jean), Intérieur.  
Levallois-Perret, Cheuil (Aristide), Intérieur.  
Ligue hongroise, Szilvassy (Charles), Intérieur.  
Ligue italienne de Meurthe-et-Moselle, Bruciatelli, Travail.  
Ligue italienne, Paris 15<sup>e</sup>, Canevari (Gaetano), Intérieur.  
Ligue italienne, Fancello (Pasquali), Intérieur; Kert (Giovanni), Travail; Levis (Vittorio), Travail; Peradotto (Ernesto), Travail; Diapigni (Brenno), Intérieur; Taralla (Joseph Intérieur); Tomassini (Humberto), Intérieur; Vernasson (Giovanni), Intérieur; Viola (Pasquale), Intérieur.

Ligue russe, Eisenstein (Izla), Intérieur; Krenatcheff, Intérieur; Zaigankoff, Intérieur.  
Maramet, Atyeroux (Alban), Guerre.  
Marmande, Foncionnaires (Péréquation des retraites, loi du 31 mars 1932), Colonies.

Meknes, Ligue allemande, Ohm et Koberstein, Guerre.  
Montgeron, Komby, Guerre.  
Monts-le-Ripault, Landier (Albert), Guerre.  
Orange, Lafont (Albert), Justice.  
Paris 5<sup>e</sup>, Polacsek (Ladislav), Intérieur.  
Paris 18<sup>e</sup>, Balkendjian Baronez, Intérieur.  
Pongues-les-Eaux, Gozard (Gabriel), Pensions.  
Saint-Cyr-l'Ecole, Aufray (Agan), Intérieur.  
Saint-Denis (Réunion), Troly, Justice.  
Saint-Etienne, Laurent Salis, Intérieur.  
Saint-Germain-en-Laye, Tudot (Mlle), Santé Publique.  
Semur-en-Auxois, Semur-en-Auxois (Suppression d'un poste d'Instituteur), Education Nationale.  
Strasbourg, Alsace (Petition des instituteurs), Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil; Blum (Alice), Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.  
Surgères, Gralereau, Education Nationale.  
Teil, Anbenas (Application loi Loucheur), Travail.  
Thaïre d'Aunis, Marie (René), Marine.

Toulon, Leca (Jules), Marine.  
 Tunis, Brahim ben El Habib, Pensions; Pisani (Richard),  
 Résident général de France à Tunis.  
 Uzès, Uzès (Renseignements sur droit des auxiliaires titu-  
 laires d'un emploi réservé), P.T.T.

## II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapi-  
 dement les dossiers dont les cotés suivent :

Ajaccio, Piccinelli (Charles).  
 Briançon, Brunet (Emile).  
 Brunoy, Cerveau.  
 Chalon-sur-Saône, Durantin (Antoine).  
 Compiègne, Baizieu (Charles).  
 Constantine, Barthelemi.  
 Courville-sur-Eure, Marquis (Maurice).  
 Crest, Proy (Ernest).  
 Douai, Collier (André).  
 Douarnenez, Pronost (Fr).  
 Grasse, Valbonne (incident au centre de perfectionne-  
 ment de).

Le Cateau, Donnet (Angèle).  
 Le Mans, Molari (Jean de).  
 Marseille-Masmejean, Schaeffle.  
 Mogador, Maroc (Liberté des cultes).  
 Montauban, Parize (Auguste).  
 Menton, Bonardo (Blaise).  
 Nord (Fédération), Ingelaère (Mme).  
 Paris 13<sup>e</sup>, Bonamour et Devillard.  
 Paris 15<sup>e</sup>, « Populaire » (Opposition des camelots du roi à  
 la vente du).

Paris 18<sup>e</sup>, Grançon (Léon).  
 Pas-de-Calais, Lallart (Jeanne).  
 Rabat, Espenant (Félix).  
 Saint-Malo, Armée (Mortalité dans l').  
 Sarrebruck, Hinterholz (Pierre).  
 Strasbourg, Perucconi.  
 Tananarive, Razafy (Abraham).  
 Toulon, Vidal (André).  
 Tunis, Hassen b. Modamed b. Hadja Ali; Taleb ben  
 Mohamed.  
 Versailles, Grivet (Marcel).

## III. — Dossiers en instance dans les ministères

Les ministres compétents nous ont fait connaître que les  
 affaires suivantes étaient à l'étude :

Avranches, Peslin, Instruction Publique.  
 Berck-sur-Mer, Berck-sur-Mer (Sanatorium, soins donnés  
 aux malades), Santé Publique.  
 Carcassonne, Nguyen Doan Ngoan, Justice.  
 Haiphong, Campagne, Finances.  
 Kolea, Gueguan, Finances.  
 Lamonie St-Martin, Croux, Finances.  
 Les Ormesses-Voulzié, Bertani (Mario), Justice.  
 Maroc, Dahan Fréha, Rt Gl, France au Maroc.  
 Oued El Alleng, Colonna, Gr Gl Algérie.  
 Paris 18<sup>e</sup>, Krinsky (Michel), Justice; Michalovici (Arthur),  
 Justice.  
 Poully-s.-Charlieu, Cassagne (Jean), Guerre.  
 Saïda, Salama Juda, Pensions.  
 Villerupt, Pattarachia (Giovanni), Justice.

## TRESORERIE

### I. — Envois d'argent

Ambérieu-en-Bugey (Ain), 40 fr.; Châtillon-sur-Chalaronne  
 (Ain), 60 fr.; Alger (Alger), 40 fr.; Ghardaïa (Alger), 40 fr.;  
 Les Vans (Ardèche), 80 fr.; Sedan (Ardennes), 8 fr.; Mar-  
 seille (Bouches-du-Rhône), 18 fr.; Seif (Constantine), 20 fr.;  
 Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne), 11 fr.; Auch  
 (Gers), 36 fr.; Langeac (Haute-Loire), 20 fr.; Puy-l'Evêque  
 (Lot), 350 fr. 35; Mourmelon-le-Grand (Marne), 23 fr. 50;  
 Jeumont (Nord), 20 fr.; Pas-de-Calais (Fédération), 10 fr.;  
 Saint-Pons (Rhône), 40 fr.; Paris-1<sup>er</sup>, 20 fr.; Paris-13<sup>e</sup> (Com-  
 bat-Villette), 20 fr.; Paris-20<sup>e</sup>, 54 fr.; Pantin (Seine), 20 fr.;  
 Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 18 fr.; Meulan (Seine-et-  
 Oise), 15 fr.; Saint-Léger-les-Domont (Somme), 150 fr.; La  
 Jaudonnière (Vendée), 40 fr.; Montmorillon (Vienne), 8 fr.;  
 Le Kef (Tunisie), 472 francs.

### II. — Frais d'envoi et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour montant  
 d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Ainay-le-Château (Allier), 3 fr. 85; Commentry (Allier),  
 3 fr. 45; Essoyes (Aube), 29 fr. 05; Romilly-sur-Seine  
 (Aube), 2 fr. 65; Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure),  
 14 fr. 75; St-Ges-de-Didonne (Charente-Inférieure), 33 fr. 65;  
 Laignes (Côte-d'Or), 3 fr. 65; Nolay (Côte-d'Or), 3 fr. 65;  
 Saint-Etienne-de-Fursac (Creuse), 7 fr. 25; Bugue (Dordog-  
 ne), 10 fr. 95; Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), 4 fr. 35;

Mirande (Gers), 4 fr. 35; Yvrac (Gironde), 3 fr.; Nantes  
 (Loire-Inférieure), 22 fr.; Loiret (Fédération), 3 fr. 45; Ba-  
 zoches-les-Gallerandes (Loiret), 33 fr. 65; Châtillon-Coligny  
 (Loiret), 3 fr. 45; Châlons-sur-Marne (Marne), 11 fr. 70;  
 Epervay (Marne), 3 fr. 25; Heiltz-le-Maurupt (Marne),  
 18 fr. 65; Jalons (Marne), 7 fr. 25; Saint-Leu-d'Esserent  
 (Oise), 17 fr. 05; Arques (Pas-de-Calais), 3 fr. 85; Esquer-  
 des (Pas-de-Calais), 3 fr. 05; Lumbres (Pas-de-Calais),  
 3 fr. 05; Saint-Omer (Pas-de-Calais), 4 fr. 05; Wizernes  
 (Pas-de-Calais), 2 fr. 85; Le Boulon (Pyrénées-Orientales),  
 (Pas-de-Calais), 2 fr. 85; Lumbres (Pyrénées-Orientales),  
 7 fr. 25; La Clayette (Saône-et-Loire), 4 fr. 70; Paris-3<sup>e</sup>,  
 25 fr. 50; Paris-13<sup>e</sup>, 10 fr. 70; Paris-15<sup>e</sup>, 14 fr. 85; Paris-17<sup>e</sup>,  
 14 fr. 75; Paris-18<sup>e</sup>, 17 fr. 10; Goussainville (Seine-et-Oise),  
 30 fr.; Fez (Maroc), 4 fr. 85.

### III. — Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements  
 et réabonnements aux Cahiers :

Ain. — Ambérieu-en-Bugey; Vogliano-Batrix, 40 fr.; Châ-  
 tillon-sur-Chalaronne; Brenon-Sarrazin, 36 fr.; Sermoyer;  
 Chevalon (président), 20 francs.

Aisne. — Crézancy; Maloisiel (président), 20 fr.; La Ferté-  
 Chevressis; Lecomte (président), 20 fr.; Flavly-le-Martel;  
 Dupont (président), 20 fr.; Guise; Abraham, 20 fr.; Mon-  
 treuil-aux-Lions; Lyon (président), 20 francs.

Alger. — Alger; Bertram-Krames, 36 fr.; Chercheil; Spi-  
 nos; Baretaud, Bés, Bailac, Lévy F., Gianazza, Giroud, Mal-  
 fettes, 144 fr.; Ghardaïa; Guichard, Brochemin, 36 fr.; Hus-  
 sein Dey; Maurette (président), 20 fr.; Tizi Rached; Lame-  
 kouali (président), 20 francs.

Allier. — Louroux-de-Bouble; Darçon (président), 20 fr.;  
 Target; Dhume (s.), 20 francs.

Basses-Alpes. — Barcelonnette; Massot (p.), 20 francs.

Hautes-Alpes. — La Batie-Neuve; Mégy, 20 francs.

Alpes-Maritimes. — Fédération; Gazelle, Trouvé, 36 fr.;  
 Beausoleil; Moreloul, 18 fr.; La Bollène-Vésubie; Milla (p.),  
 20 fr.; Roquebillière; Montfort, 20 francs.

Ardèche. — Le Theil; Chazet, 20 francs.

Ardennes. — Buzancy; Gobron, 20 fr.; Fumay; Delcourt,  
 18 fr.; Rehel; Lassaux, 20 francs.

Ariège. — Le Mas d'Azil; Dejean, 20 francs.

Aube. — Bar-sur-Aube; Gros, 20 fr.; Troyes; Grandjean,  
 20 francs.

Aude. — Narbonne; Montel, 20 francs.

Bouches-du-Rhône. — Marseille; Maurel, 18 fr.; Port-  
 Saint-Louis-du-Rhône; Gasquet, 20 francs.

Calvados. — Breuil-en-Auge; Letavernier, 20 fr.; Dou-  
 vres; Boullier, 20 francs.

Cantal. — Saint-Flour; Grannet, 20 francs.

Charente. — La Couronne; Jean Ernest (s.), 20 fr.; Ruf-  
 fee; Fays (p.), 20 fr.; Saint-Laurent-de-Ceris; Mesnier (p.),  
 20 francs.

Charente-Inférieure. — Angoulins; Peillars (p.), 20 fr.;  
 Benon; Pelit (p.), 20 fr.; Bourcefranc; Lièvre (p.), 20 fr.;  
 Bourcefranc; Hervé (s.), 20 fr.; Courcoury; Mervant (p.),  
 20 fr.; Montlieu; Halgand (p.), 20 fr.; Néré; Monnet (p.),  
 20 fr.; Pisan; Leblanc (p.), 20 fr.; Saint-Georges-de-Di-  
 domme; Doussanhouse (p.), 20 fr.; Saint-Sauveur-de-  
 Nuaillé; Moreau (p.), 20 fr.; Taillebourg; Haumier (p.),  
 20 fr.; Vaudré; Gautier (p.), 20 francs.

Cher. — Culan; Giraud (p.), 20 fr.; La Guerche; Colin,  
 18 fr.; Mareuil-sur-Arnon; Fournier (p.), 20 francs.

Constantine. — Bône; Malvesin (p.), 20 fr.; Sétif; Mar-  
 tin, 18 fr.; Touggourt; Maillet (p.), 20 francs.

Côte-d'Or. — Auxonne; Bruley (s. t.), 20 francs.

Creuse. — Dun-le-Palleteau; Malessot (p.), 20 francs.

Dordogne. — Le Bugue; Lagrèze (p.), 20 fr.; Le Bugue;  
 Cérou (t.), 20 fr.; Le Buisson; Dubois (s.), 20 fr.; Carlux;  
 Magnac (p.), 20 fr.; Verteillac; Martinot Lamartine (p.),  
 20 francs.

Doubs. — Feschles-le-Châtel; Marcy (p.), 20 fr.; Mar-  
 chaux; Marlet (p.), 20 fr.; Le Valdahon; Grosmaire (p.),  
 20 francs.

Drôme. — Livron; Chirol (t.), 20 fr.; Luc-en-Diois; Nal  
 (p.), 20 fr.; Mirabel-aux-Baronnies; Perrier (p.), 20 fr.; Ro-  
 mans; Chevalier (p.), 20 fr.; Saint-Bonnet-de-Valclérieux;  
 Desgranges (p.), 20 francs.

Eure. — Pont-de-l'Arche; Gayot (p.), Guérin (s.), Am-  
 broise (t.), 54 francs.

Eure-et-Loir. — Bru; Lanquest (p.), 20 fr.; Châteaudun;  
 Dely (p.), 20 fr.; Châteaudun; Fromontel (s.), 20 fr.; Châ-  
 teaufort-en-Thymerais; Houdard (s.), 20 fr.; Gallardon;  
 Massot (p.), 20 fr.; Maintenon; Leproust (p.), 20 fr.; Mézi-  
 res-en-Drouais; Debu (p.), 20 fr.; Nogent-le-Rotrou; Duc

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences

(p.), 20 fr.; Peronville : Cassonnet (p.), 20 fr.; Toury : Montéil (p.), 20 francs.

**Gard.** — Bessèges : Peyris (p.), 20 francs.

**Gers.** — Auch : Tapio, Mouchet, 36 fr.; Condom : De Laubadère (p.), 20 fr.; Mirande : Castéran (t.), 20 francs.

**Gironde.** — Arcachon : Duchez (s.), 20 fr.; Audenge : Dagréou (p.), 20 fr.; Carbon-Blanc : Bourdieu (p.), 20 fr.; Libourne : Lascombe (p.), 20 fr.; Pauillac : Blanc (s.), 20 fr.; Saint-Médard-de-Guizières : Cantan (p.), 18 fr.; Saint-Médard-en-Jailles : Lesporte (p.), 20 fr.; Saint-Pierre-d'Aurillac : Ducos (p.), 20 fr.; Yvrac : Boiry (p.), 20 francs.

**Hérault.** — Moutouliers : Mondie (p.), 20 francs.

**Ille-et-Vilaine.** — Bain-de-Bretagne : Jouin (p.), 20 fr.; Coesmes : Galais (p.), 20 fr.; Redon : Duhamel (p.), 20 fr.; Rennes : Pavis (t.), 18 fr.; Saint-Servan : Guérin (p.), 20 fr.

**Indre-et-Loire.** — Ballon-Miré : Lemaire (p.), 20 fr.; Ligué : Gallimant (p.), 20 fr.; Saint-Symphorien : Lion (p.), 20 francs.

**Isère.** — Ecloze : Perceval (p.), 20 fr.; Heyrieux : Louvier (p.), 20 francs.

**Landes.** — Peyrehorade : Brèze (t.), 20 francs.

**Loire.** — Unieux : Gaumont (p.), 20 francs.

**Haute-Loire.** — Langeac : Leyrelop, 20 francs.

**Loire-Inférieure.** — Ancenis : Cottineau, 18 fr.; Avesseau : Marchand (p.), 20 francs.

**Loiret.** — Châtillon-sur-Loire : Boucher, 18 fr.; Ingré : Deroulin (p.), 20 fr.; Marcilly-en-Villette : Fauvet (p.), 20 fr.; Sully-sur-Loire : Lestrat (s.), 20 francs.

**Maine-et-Loire.** — Candé : Leymonie (p.), 20 francs.

**Manche.** — Carentan : Doriéans, 18 francs.

**Marne.** — Châtillon-sur-Marne : Moreau (p.), 20 fr.; Saint-Amand-de-Fion : Gillett (p.), 20 fr.; Sommepey : Brulet (p.), 20 francs.

**Haute-Marne.** — Andelot : Bitner (p.), 20 francs.

**Mayenne.** — Pré-en-Pail : Morel (p.), 20 francs.

**Morbihan.** — Arzay : Bru (p.), 20 francs.

**Nord.** — Cartignies : Götter (p.), 20 fr.; Hondschoste : Maillard (p.), 20 fr.; Jeumont : Sinoevackeva, 18 fr.; Lille : Debrabant (p.), 20 fr.; La Madeleine : Dumont (p.), 20 fr.; Roubaix : Huret (s.), 20 fr.; Roubaix : Dupré (p.), 20 francs.

**Oise.** — Compiègne : Boisseau (p.), 20 fr.

**Oran.** — Saint-Denis-du-Sig : Anton (t.), 20 francs.

**Orne.** — Laigle : Brunet (t.), 20 francs.

**Pas-de-Calais.** — Béthune : Pignon (p.), 20 francs.

**Basses-Pyrénées.** — Hendaye : Chrestia (p.), 20 fr.; Laruns : Louslatol (p.), 20 fr.; Mauléon-Tardet : Etchegoyhen (p.), 20 francs.

**Pyrénées-Orientales.** — Prades : Marty, 18 francs.

**Rhône.** — Dardilly : Faurot (p.), 20 fr.; St-Fons : Pargaud, 18 fr.; St-Fons : Gaillard, 18 fr.; Villefranche-sur-Saône : Folliguet, 18 francs.

**Haute-Saône.** — Aillevillers : Médard (p.), 20 fr.; Champagny : Lamboley (p.), 20 fr.; Faucogney : Philippe (p.), 20 francs.

**Saône-et-Loire.** — Roche-Vineux : Mangematin (p.), 20 francs.

**Sarthe.** — Brulon : Lieubaut (p.), 20 fr.; Conlie : Lhuissier (p.), 20 fr.; Le Mans : Lefeuve (p.), 20 fr.

**Savoie.** — Aix-les-Bains : Grassien (p.), 20 fr.; Monmélian : Martin (p.), 20 fr.; Rochette : Dijoud (p.), 20 fr.

**Haute-Savoie.** — Sallanches : Legendre, 18 fr.; Seyssel : Mossaz (p.), 20 francs.

**Paris.** — 1<sup>er</sup> : Kallmann Simon, 20 fr.; 12<sup>e</sup> : Borron, 20 francs; 14<sup>e</sup> : Flouart, 18 fr.; 17<sup>e</sup> : Friess, 20 fr.; 19<sup>e</sup> (Combat-Villette) : Tranchant, 20 fr.; 20<sup>e</sup> : Malingre, Fagenbaum, Richard, 54 francs.

**Seine.** — La Courneuve : Dernvey (p.), 20 fr.; Ivry-sur-Seine : Maigrot (p.), 20 fr.; Malakoff : Duclletier (p.), 20 francs; Pantin : Chemieux, 18 fr.; Puteaux : Choquet (s.), 20 fr.; Puteaux : Bonenfant, Chenane, Le Jouvour, 54 fr.; Romainville : Gouillard (p.), 20 fr.; Romainville : Bougros (s.), 20 fr.; Saint-Denis : Beauval, 18 fr.; Saint-Mandé : Morizet (p.), 20 francs.

22 janvier. — Dôle (Jura) : M. Chabrun, trésorier général de la Ligue.

14 février. — Davènescourt (Somme), M. Tonnellier, président fédéral; M. Sinoquet, président de la Section de Montdidier.

16 février. — Arpaion (S.-et-O.), M. Mottini.

16 février. — Genève (Suisse), M. Milhaud, président fédéral de la Hte-Savoie.

17 février. — Alès (Gard), M. Sallier, président fédéral.

19 février. — Sarrebourg (Moselle), M. Grumbach, membre du Comité Central.

25 février. — Mornex (Hte-Savoie), M. Milhaud.

25 février. — Salouël (Somme), M. Lallemand.

26 février. — Taninges (Hte-Savoie), M. Milhaud.

26 février. — Samoëns (Hte-Savoie), M. Milhaud.

26 février. — Marsanne (Drôme), M. Nicolas, président fédéral et M. Ronin, président de la Section de Saint-Etienne.

27 février. — St-Ouen (Seine), M. Fels.

Février. — Paris-18<sup>e</sup> (Goutte-d'Or), M. Laforest.

Février. — Romilly (Aube), M. Caillaud, membre du Comité Central.

Février. — Paris-18<sup>e</sup> (Grandes-Carrières), M. Piquemal.

Février. — Seine (Fédération), M. Létrange, président de la Section du 15<sup>e</sup>, et M. Latoste.

Février. — Landreville-Loches Verpillières (Aube), M. Noblet, président de la Section d'Essoyes.

Mars. — Bar-le-Duc (Meuse), M. Krantz, président de la Section de Paris-3<sup>e</sup>.

3 mars. — Paris-10<sup>e</sup>, M. Goudchaux-Brunschviog, président.

4 mars. — Châlons-sur-Marne (Marne), M. Kahn, secrétaire général de la Ligue et M. Kayser, secrétaire de la Ligue internationale.

4 mars. — Nancy (M.-et-M.), M. Challave, membre du Comité Central.

5 mars. — Vitry-le-François (Marne), M. Kahn.

### Activité des Sections

**Grasse** (Alpes-Maritimes) proteste contre le jugement scandaleux qui frappe l'instituteur Freinet, adresse ses félicitations aux conseillers départementaux des Alpes-Maritimes et en particulier à Bellon, demande que la censure qui frappe injustement Freinet soit levée, que des poursuites soient engagées contre le maire de Saint-Paul-de-Vence, qui fomenta la grève scolaire, que des sanctions soient prises contre le préfet qui a déclaré que le conseil départemental devait n'envisager que la censure ou la révocation. (7 février.)

**Guebwiller** (Haut-Rhin) proteste contre les agissements du général Collin qui, par ses publications, a provoqué la condamnation aux travaux forcés de l'Allemand Jaeger. (29 décembre 1932.)

**Lambersart** (Nord) demande au Comité Central de faire la lumière sur les affaires de Vitré. (24 janvier.)

**Lamothe-Montravel** (Dordogne) demande la suppression des périodes de réserve, des manifestations de l'armée dans les cérémonies officielles, de la présence des dignitaires du clergé dans les manifestations officielles de l'Etat laïque, la dénonciation des marchés de guerre, la suppression des écoles cantonales de perfectionnement pour les sous-officiers de réserve, l'abrogation de la circulaire du 26 mai 1932 par laquelle il est sursis au recouvrement des impôts sur les édifices appartenant aux associations diocésaines, l'augmentation du pourcentage de prélèvement sur le pari mutuel. (12 février.)

**Lasseubet** (Basses-Pyrénées) s'associe aux directives édictées par la commission des finances, regrette qu'on ait hésité à toucher aux monopoles financiers et industriels, espère que le prochain gouvernement, tout en ménageant les petits fonctionnaires et en respectant les droits reconnus aux anciens combattants, aura le courage d'une fiscalité démocratique, attendra les fraudeurs, supprimera les cumulés et fera disparaître les emplois improductifs et non nécessaires, fait appel au Comité Central et aux parlementaires ligueurs pour défendre ce programme; proteste contre la suppression totale des pensions des veuves de guerre remariées. (25 janvier.)

**Le Grand Bourg** (Creuse) émet le vœu que les fournitures scolaires soient accordées gratuitement à tous les élèves aux frais de l'Etat. (29 janvier.)

**Les Ardillats** émet le vœu que l'organisation internationale de Genève introduise dans l'enseignement public de chaque pays l'étude de l'Espéranto.

**Lorient** (Morbihan) proteste contre l'affichage de discours du président du Sénat, affichage qui ajoute une dépense aux charges de l'Etat. (29 janvier.)

### SOUSCRIVEZ !..

Pour les démocrates allemands contraints de fuir le fascisme hitlérien.

Les souscriptions sont reçues dans nos bureaux.

**Monsempren-Libos** (Lot-et-Garonne) proteste contre le décret prorogeant en Algérie, pour une période de dix ans, l'application de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, émet le vœu que le régime provisoire voté en Algérie ainsi qu'en Alsace-Lorraine prenne fin immédiatement ; proteste contre la désunion et l'indiscipline dont font preuve les parlementaires lorsqu'il s'agit de prendre des décisions capitales pour le pays. (4 février.)

**Montgeron** (Seine-et-Oise) demande l'application, dans leur esprit, des articles 3 et 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme, proteste contre toute dérogation à ces principes, s'élève contre toute ingérence oligarchique ou démagogique tendant à s'opposer à la seule autorité légale, celle du suffrage universel, compte sur le Parlement pour assurer la répartition équitable des charges de la nation entre tous les citoyens, en raison des facilités de chacun. (28 janvier.)

**Montélimar** (Drôme) demande la suppression de l'article 16 du Code d'instruction criminelle ; l'application de mesures efficaces pour le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les réunions publiques ; la révision de la carte scolaire, la direction des œuvres post-scolaires par les maîtres en activité ou en retraite ; la surveillance rigoureuse de l'Etat sur les compagnies de chemins de fer, la suppression des permis de circulation ; demande que les pensions ou retraites ne dépassent pas 40.000 francs, que soient supprimées les allocations aux hauts personnages ou à leur famille ; que tout fraudeur soit sévèrement poursuivi ; souhaite l'application de la semaine de 40 heures dans toutes les nations. (5 février.)

**Nîmes** (Gard) émet le vœu : 1° que les Fédérations ne puissent porter à la tribune des Congrès nationaux des questions qui intéressent les personnes que dans les cas graves et tout à fait exceptionnels ; 2° que, lorsqu'une Fédération croira devoir saisir le Congrès d'une question de ce genre, elle doive en temps utile faire connaître sa décision à toutes les Fédérations et prendre sous sa responsabilité toutes les mesures pour qu'elles soient exactement informées des éléments de l'affaire ; 3° que toute question qui met en cause un personnage quelconque ou une Fédération quelconque soit mise à l'ordre du jour des travaux de la dernière demi-journée du Congrès ; 4° que les *Cahiers* publient un compte rendu du Congrès.

**Outreau** (Pas-de-Calais) adresse ses condoléances sympathiques et émuees aux familles des victimes de la catastrophe de Neunkirchen et de l'accident survenu à la Maison Renaull.

**Paris** (19<sup>e</sup>. Amérique) demande au Comité Central d'inviter le groupe parlementaire à faire cesser l'injustice de la représentation de la population parisienne à l'Hôtel de Ville avant le renouvellement du Conseil municipal.

**Paris** (19<sup>e</sup>. Combat-Villette, Pont-de-Flandre) félicite les organisateurs du Congrès national pour l'excellente tenue de ses assises annuelles, se déclare satisfaite des résolutions adoptées et espère que l'action de la Ligue sera consacrée à la réalisation des vœux exprimés au nom de tous les ligueurs ; demande que la question de la réglementation de la prostitution soit suivie par le Comité Central afin d'en obtenir la suppression. (6 février.)

**Pavillons-sous-Bois** (Seine) demande au Comité Central de faire une enquête sur les soldisant erreurs des maires ayant fait afficher un ordre de mobilisation dans leurs communes, proteste contre pareilles manœuvres préparant les esprits aux pires éventualités.

**Poutarion** (Creuse) proteste contre l'anéantissement de denrées de première nécessité, alors que tant de gens souffrent de la sous-alimentation ; émet le vœu que la réforme administrative soit entreprise immédiatement, mais qu'aucune solution ne soit improvisée et que les réorganisations prévues soient mises en application après avoir été longuement étudiées ; qu'on fasse appel, pour étudier les réformes possibles à des représentants de la haute administration, au personnel de chaque service intéressé et aux usagers. (29 janvier.)

**Pont-de-Beauvoisin** (Savoie) fait appel aux républicains sincères et aux contribuables intégraux pour faire pression sur leurs élus afin : 1° qu'une fiscalité bien ordonnée soit établie par le Parlement, prenant comme base d'études le projet de fiscalité moderne élaboré par le syndicat des agents des contributions ; 2° que les privilèges fiscaux soient abolis et que la loi soit appliquée de la même façon pour tous les contribuables ; 3° que l'administration des contributions indirectes soit à même de contrôler les déclarations des assujettis à l'impôt en lui donnant les pouvoirs d'investigation nécessaires et, s'il y a lieu, en augmentant le nombre de ses agents.

**Pornichet** (Loire-Inférieure) demande qu'avant toute augmentation nouvelle des contributions imposées aux classes moyennes, il soit procédé à une répression énergique et qu'il soit demandé aux classes riches un effort proportionnel à leur capacité contributive. (14 janvier.)

**Romans-Bourg-de-Péage** (Drôme) félicite le Comité Central pour son action en faveur de la justice et de la paix.

**Royan** (Charente-Inférieure) demande la suppression des courses de taureaux et des combats de coqs.

**Saint-Maur-des-Fossés** (Seine) demande la publication de la Déclaration des Droits de l'Homme dans tous les édifices publics.

**Saint-Sauveur-le-Vicomte** (Manche) émet le vœu que le nouveau gouvernement reflète la volonté exprimée en mai 1932 par le suffrage universel, se prononce pour un gouvernement réalisant la justice fiscale, demande la répression des abus du mercantilisme, la suppression des titres au porteur, une réduction des dépenses militaires. (29 janvier.)

**Sarlat** (Dordogne) proteste contre toute procédure sommaire qui permet de condamner et d'arrêter sur l'heure un citoyen pour faux-témoignage, sans qu'il lui soit donné le temps suffisant pour organiser sa défense et fournir la preuve de la véracité de ses dires. (19 janvier.)

**Saulnes** (Meurthe-et-Moselle) demande qu'un contrôle plus sévère soit organisé à l'entrée de chaque congrès, que la carte de ligueur soit exigée, que les cartes d'invités ne soient délivrées qu'à la presse, que le temps accordé à chaque orateur soit limité afin que tout délégué puisse remplir son mandat, et renouvelle sa confiance au Comité Central.

La municipalité de La Chapelle-Saint-Luc (Aube), sur la proposition du président de la Fédération, a donné aux plus importantes rues les noms suivants : Ferdinand-Buisson, Sarrail, Aristide-Briand, Jules-Ferry, Paul-Ber et Jean-Macé.

## NOTRE PROPAGANDE

A titre de propagande, les numéros des 10, 20 et 30 mars sont envoyés gratuitement :

1° A tous les ligueurs qui nous ont été indiqués par les Sections suivantes :

**Allier** : Commenry ; — **Pyrénées (Basses)** : Tardets, St-Palais — **Saône-et-Loire** : Chalons-sur-Saône ; — **Seine** : St-Ouen ; — **Seine-et-Oise** : Conflans-St-Honorine, Meulan-Mureaux, Trappes ; — **Maroc** : Casablanca.

2° A tous les ligueurs non abonnés qui appartiennent aux Sections ci-après :

**Haute-Saône** (suite) : Faucogney, Fresnes, Saint-Mamés, Gray, Gy.

Nous prions ces Sections de s'assurer que les trois numéros parviennent régulièrement à leurs destinataires. Nous invitons nos militants à insister amicalement auprès de ses collègues pour les engager à souscrire un abonnement aux *Cahiers*.

Nous demandons, en outre, aux secrétaires des Sections de vouloir bien nous faire connaître sans retard les adhésions : les *Cahiers* seront envoyés *gratuitement* aux nouveaux ligueurs pendant un mois.

## LIVRES REÇUS

Giard, 16, rue Soufflot :

CHRISTIAN CORNELIEN : *Traité général de science économique*, 90 fr.

JOSEPH CHAPPEY : *La crise de la monnaie et la restauration des pays daniubiens*, 30 fr.

François TRÉVOUX : *Le développement et la réglementation de l'industrie électrique aux Etats-Unis*, 60 fr.

**Œuvres Représentatives**, 41, rue de Vaugirard :

YVES CHATELAIN : *Luc Durlain*, 12 fr.

Piton, 24, avenue de la Porte-Clignancourt :

E. ARMAND : *Ainsi chantait un « en dehors »*, 5 fr.

Rieder, 7, place Saint-Sulpice :

BRUNSCHWIG : *Pascal*, 20 fr.

ALAIN : *Propos sur l'éducation*, 18 fr.

CHARLES ANDLER : *Vie de Lucien Herr*, 30 fr.

## N'OUBLIEZ PAS...

...Les Allemands exilés pour qui une souscription est ouverte dans nos bureaux.  
Souscrire est un devoir !

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse  
117, rue Réaumur, Paris